

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2006

IDENTIFICATION DU PROJET

- ASBL : UPPL
- Nom du projet : TRIANGLE
- Adresse : Bureau : rue Julie Billiard, 2
5000 NAMUR
Siège social : rue Despars, 92
7500 TOURNAI
- Projet débuté le : 1^{er} mars 1999

NATURE DU PROJET

- Type de mesure : Formation individuelle
Formation de groupe
- Population : Auteurs d'infractions à caractère sexuel

INTRODUCTION

Le présent rapport expose les activités du département Formation TRIANGLE de l'asbl UPPL dans le cadre de sa 8ème convention avec le SPF Justice.

Depuis 1999, nous organisons d'une part, des formations socio-éducatives et d'autre part, la sensibilisation des acteurs judiciaires à notre offre de service dans le cadre des mesures judiciaires alternatives.

Dans ce rapport de l'année 2006, nous observerons l'encadrement des participants de la file active (les dossiers reçus en 2005 et toujours en cours en 2006 ainsi que les nouveaux dossiers 2006), les activités de formation, de sensibilisation et la gestion d'équipe.

Triangle a développé un double outil : la formation de groupe et la formation individuelle. Il faut savoir que le module individuel reste exceptionnel. Il concerne uniquement les participants étant dans l'impossibilité (due à leur situation professionnelle) de se présenter de façon ponctuelle dans un groupe ou encore pour les participants dont la personnalité ne permet pas de fonctionner en groupe. Cette décision ne se prend que par appréciation des formateurs.

La formation de groupe se déroule sur une période de 6 mois, à raison d'une séance hebdomadaire de 3H pour un total de 70H. A cela, il faut ajouter 10H d'entretiens individuels (pré et post-formation). La formation individuelle est de 30H et comporte 24 séances hebdomadaires d'1H30.

Actuellement, nous avons trois groupes en cours sur Bruxelles, deux sur Namur, un sur Liège et un sur Libramont. Soit un total de six groupes.

Les objectifs de notre programme visent à :

La responsabilisation : dégager avec le participant sa responsabilité dans les faits commis.

La conscientisation : faire prendre conscience au participant que l'acte délictueux a une place dans son histoire de vie et le cas échéant, que cela pourrait l'aider à élaborer une demande d'aide thérapeutique.

Le savoir-faire : augmenter différentes aptitudes et habiletés chez le participant telles que :

- *les habiletés sociales*
- *les capacités d'empathie*
- *les techniques de prévention de la récidive.*

L'intégration : aider le participant à s'intégrer davantage dans la société tout en favorisant son autonomie (le groupe = mini société).

Pour cette année, nous observons une augmentation considérable du nombre de nouveaux dossiers. 124 dossiers pour 2006 versus 85 en 2005, alors que nous fonctionnons avec le même potentiel formateur qu'en 2005, ce qui devient de moins en moins gérable.

RAPPORT QUANTITATIF D'ACTIVITE

Période : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

1. PERSONNEL

NOM et Prénom	Diplôme	Fonction	Régime de travail	Date d'entrée	date de sortie
PIHET Bernard	Licence en psychologie	Directeur	2/10	01.01.2005	
SERMON Véronique	Licence en criminologie et en sexologie	Coordinatrice	8/10 en oct et 5/10 en nov et déc (congé parental)	15.04.1999	
LAERMANS Dimitri	Licence en psychologie	Formateur	10/10	06.03.2003	
TANNIER Sarah	Licence en psychologie	Formatrice	5/10 en oct et 8/10 en nov et déc	01.08.2004	
HODIAUMONT Fabienne	Licence en criminologie	Formatrice	5/10	01.08.2004	30.06.2006
RENAVILLE Catherine	Licence en criminologie	Formatrice	5/10	01.08.2006	
SCHEFFERS Christophe	Licence en psychologie	Formateur	8/10 (au 1/4/2006)	01.02.2005	
BASTAENS Sandra	Licence en psychologie	Formatrice	7/10 (au 1/9/2006)	01.05.2005	
CAUCHETEUX François	Licence en psychologie	Formateur en formation	1/10 en nov et déc		
MARTIN Elodie	Graduat en secrétariat	Secrétaire	5/10	01.01.2005	

Christophe Scheffers est passé de 5/10 à 8/10 le 1^{er} avril 2006, ce qui n'est pas négligeable vu la charge de travail.

Afin de remplacer Fabienne Hodiaumont, une nouvelle formatrice a été engagée le 1^{er} août 2006. Il s'agit de Catherine Renaville, graduée en droit et licenciée en criminologie. Elle provient de la région de Neufchâteau. Elle prendra donc en charge la province de Luxembourg où nous souhaitons développer nos formations.

Pour organiser au mieux l'écolage de Catherine Renaville, Sandra Bastaens est passé de 5/10 à 7/10 le 1^{er} août et ce, jusqu'au mois de décembre 2006.

Véronique Sermon est passée de 8/10 à 5/10 en novembre (congé parental) et Sarah Tannier est passé de 5/10 à 8/10 de manière à assurer le travail de manière adéquate.

François Caucheteux, psychologue a été détaché de l'équipe des cliniciens de l'UPPL à Tournai pour 1/10^e de temps plein afin de se former aux techniques des formations et ce pour se préparer à l'extension géographique en Hainaut.

2. ENCADREMENT DES PERSONNES FAISANT L'OBJET D'UNE MESURE JUDICIAIRE ALTERNATIVE

2.1. LES GROUPES ORGANISES EN 2006

NAMUR :

- Groupe 9 : le jeudi de 17 à 20H, du 6/10/2005 au 6/4/2006
- Groupe 10 : le mardi de 17H30 à 20H30, du 17/3 au 5/9/2006
- Groupe 11 : le vendredi de 9 à 12H, du 5/5 au 3/11/2006
- Groupe 12 : le jeudi de 13H30 à 16H30, du 21/9/2006 au 15/3/2007
- Groupe 13 : le mercredi de 17 à 19H, du 6/12/2006 au 27/06/2007

BRUXELLES :

- Groupe 4 : le mercredi de 18 à 21H, du 27/9/2005 au 5/4/2006
- Groupe 5 : le mercredi de 18 à 21H, du 16/3 au 30/8/2006
- Groupe 6 : le lundi de 18 à 21H, du 19/6 au 11/12/2006
- Groupe 7 : le mercredi de 14 à 17H, du 27/9/2006 au 26/3/2007
- Groupe 8 : le mercredi de 18 à 21H, du 22/11/2006 au 23/05/2007

LIEGE :

- Groupe 1 : le vendredi de 14 à 17H, du 28/9/2005 au 31/3/2006
- Groupe 2 : le vendredi de 15 à 18H, du 9/6 au 1/12/2006
- Groupe 3 : le mardi de 15 à 18H, du 19/9/2006 au 27/2/2007

VERVIERS :

- Groupe 1 : le mardi de 18 à 21H, du 21/3 au 5/10/2006

LIBRAMONT :

- Groupe 1 : le jeudi de 10 à 13H, du 16/11/2006 au 17/05/2007

Nous groupes sont composés de 5 à 6 participants.

Les perspectives

Dès le 1^{er} trimestre 2007, 5 groupes se mettront en place dans les arrondissements de Namur, Bruxelles, Tournai, Bruxelles et Mons.

2.2. NOUVEAUX DOSSIERS

Le calcul est effectué depuis 2004 (année où notre service a commencé à recevoir un nombre significatif de dossiers).

Nouveaux dossiers	2004	2005	2006
Janvier à mars	15	21	32
Avril à juin	14	16	33
Juillet à septembre	12	25	30
Octobre à décembre	16	23	31
TOTAL	57	85	124

Durant l'année 2006, le département Triangle a reçu 124 nouveaux dossiers, soit 39 de plus qu'en 2005.

2.3. ETAT DES MESURES DE LA FILE ACTIVE

ETAT DES MESURES	NOMBRE
Intake (I)	8
Phase préparatoire (P)	23
En cours (E)	46
Interrompue (In)	24
Terminée (T)	58
TOTAL	159

2.4. ORIGINE DES MESURES EN COURS

ORIGINE DES MESURES	Dossiers file active 2^{ème} trimestre 2006	Pourcentage pour l'année 2006	Pourcentage sur l'année 2005
Médiation pénale	47	31%	26%
Alternative à la détention préventive	21	14%	11%
Probation	59	39%	43%
Autre	24	16%	20%
TOTAL	151*	100%	100%

*159 dossiers moins les 8 intakes.

2.5. TYPE DE MESURE DE LA FILE ACTIVE

Une formation de **groupe** comprend :

- 10H d'entretiens individuels pré et post-groupe
- 70H d'animation de groupe.

TYPE DE MESURE	Nombre de mesures	Nombre d'heures prestées	
Formation individuelle (FI)	38	924H00	
		Entretiens individuels	Heures de groupe
Formation de groupe (FG)	113	1597H45	2501H30
Total	151	5023H15*	

Les heures reprises ci-dessus comprennent les heures de formation, les briefings/débriefings qui les accompagnent ainsi que le temps de déplacement.

* Ce total ne comprend pas la formation continue ni le pôle divers de la rubrique animation/formation.

2.6. EVOLUTION DES MODULES DE FORMATION (selon les nouveaux dossiers de l'année 2006)

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
FG	9	12	6	3	29	45	99
FI	9	11	15	13	28	40	25
TOTAL	18	23	21	16	57	85	124

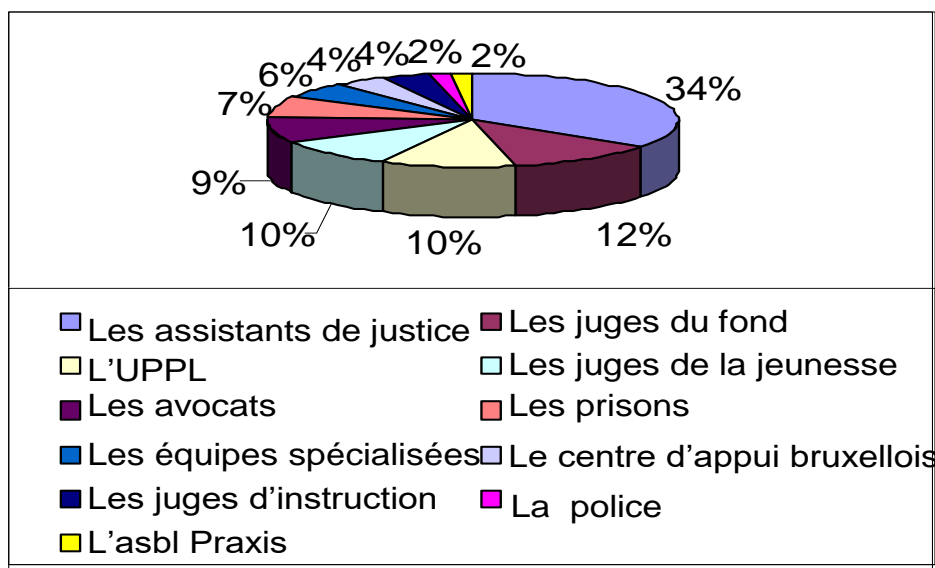
2.7. ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES NOUVEAUX DOSSIERS 2006

ARRONDISSEMENT POURVOYEUR	Année 2006	Pourcentage sur l'année 2006	Pourcentage sur l'année 2005
Bruxelles	30	24%	25%
Nivelles	9	7.5%	8%
<i>Sous total de la Cour d'appel de Bruxelles</i>	39	31.5%	33%
Arlon	0	0%	1.25%
Dinant	2	1.5%	1.25%
Huy	6	5%	1.25%
Liège	17	14%	17.5%
Marche	8	6.5%	2.5%
Namur	18	14.5%	27%
Neufchâteau	3	2.5%	1.25%
Verviers	7	5.5%	10%
<i>Sous total de la Cour d'appel de Liège</i>	61	49.5%	62%
Charleroi	5	4%	2.5%
Mons	7	5.5%	0%
Tournai	12	9.5%	2.5%
<i>Sous total de la Cour d'appel de Mons</i>	24	19%	5%
TOTAL	124	100%	100%

2.8. DECLENCHEURS

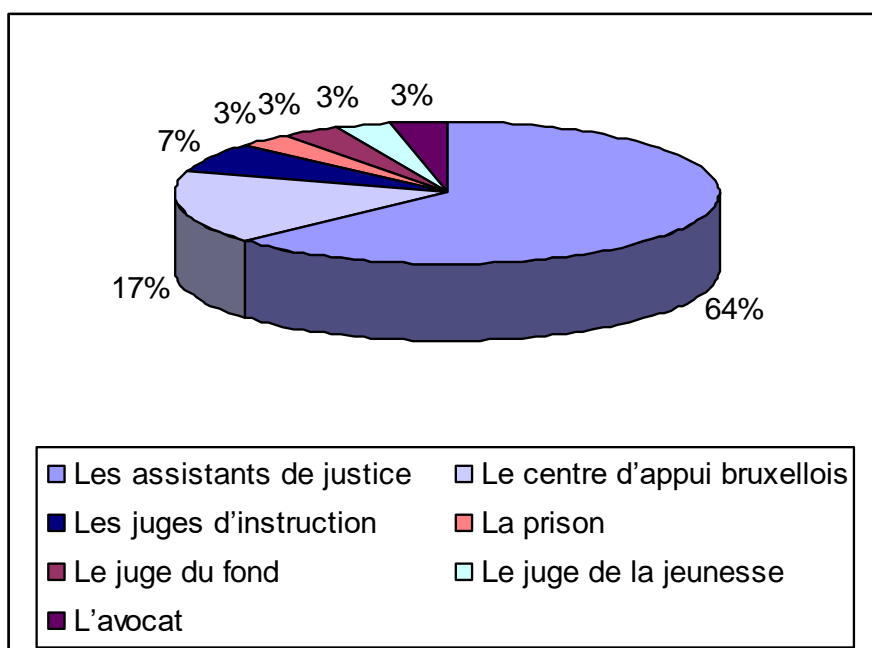
Il nous est paru intéressant de distinguer les personnes ou services qui envoient les participants vers notre service.

Pour tous les arrondissements confondus :

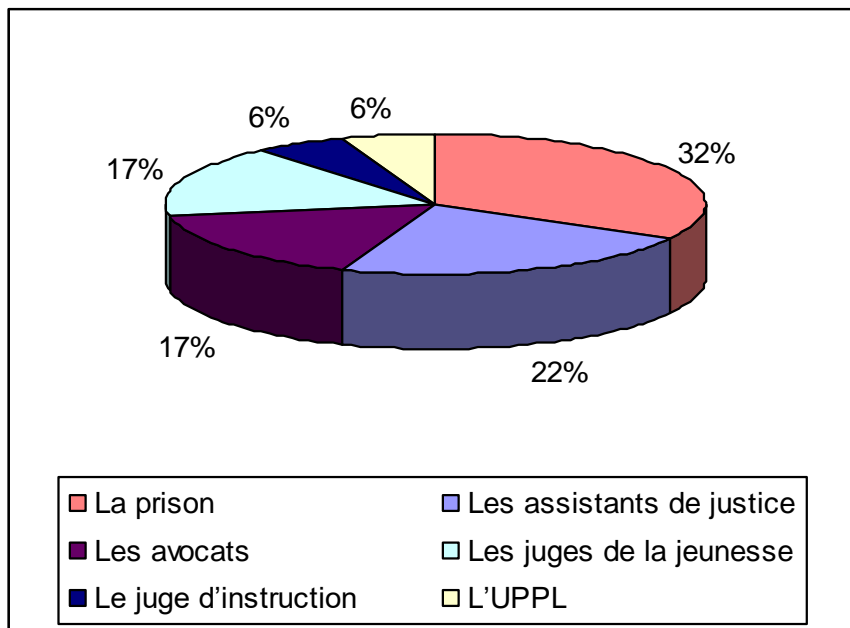


Nous avons affiné les calculs en fonction des 3 arrondissements qui drainent le plus de dossiers :

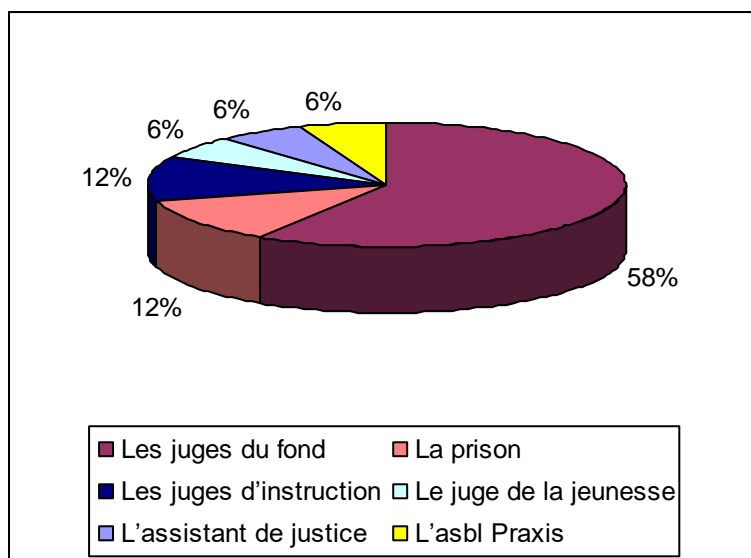
Bruxelles (30 participants) :



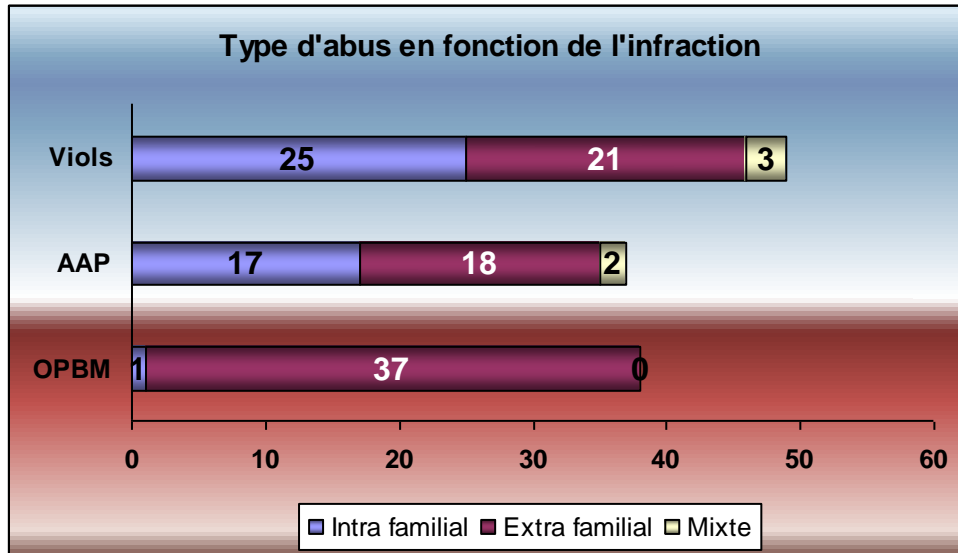
Namur (18 participants) :



Liège (17 participants) :

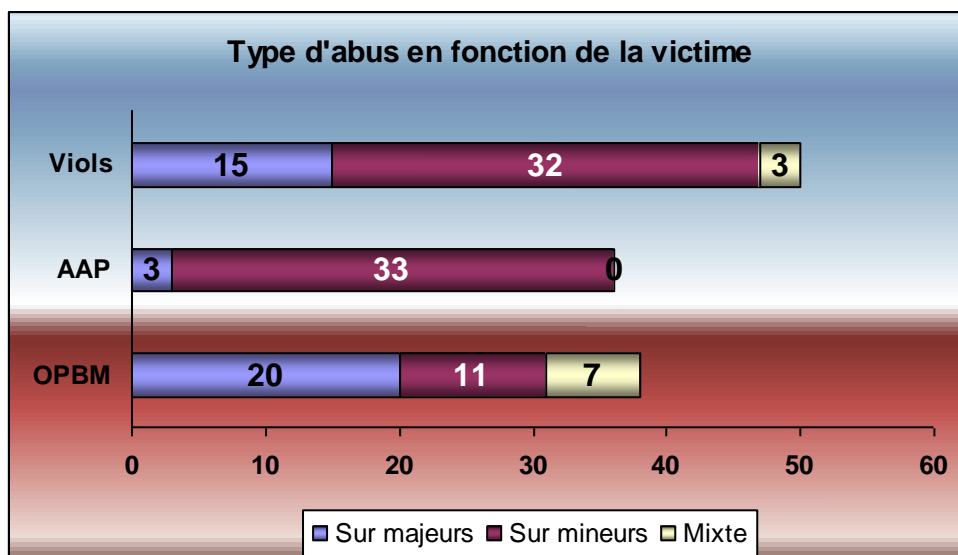


2.9. TYPE D'ABUS EN FONCTION DE L'INFRACTION (DOSSIERS 2006)



Sur les 37 participants orientés vers notre service pour OPBM extrafamilial, 10 concernaient la détention de matériel pédopornographique.

2.10. TYPE D'ABUS EN FONCTION DE LA VICTIME



2.11. Données quantitatives

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
1	2004/1/16.10.78/V.L.	Scheffers C.	Pro	FI	21.12.2004	18.01.2006	T	30	30				Nivelles
2	2005/1/14.11.52/V.C.	Scheffers C.	M.P.	FI	07.02.2005	13.02.2006	In	30	21H30				Nivelles
3	2005/1/27.08.63/W.D.	Sermon V.	Pro	FG	20.05.2005	26.04.2006	T	70	73		5	5	Namur
4	2005/1/26.05.78/S.G.	Scheffers C.	M.P.	FI	15.03.2005	19.05.2006	T	30	30				Nivelles
5	2005/1/15.06.86/R.S.	Tannier S.	Pro	FG	18.03.2005	06.10.2006	T	70	62		5	3	Dinant
6	2005/1/05.02.43/V.A.	Pihet B.	ADP	FI	14.04.2005	28.07.2006	T	30	30				Tournai
7	2005/1/13.07.75/V.F.	Hodiaumont F.	Pro	FI	11.05.2005	08.05.2006	T	70	72		5	5	Liège
8	2005/2/30.06.72/F.V.	Sermon V.	Pro	FI	19.05.2005	27.03.2006	T	30	34				Marche
9	2005/1/09.01.82/B.J.	Bastaens S.	Pro	FI	20.06.2005	20.02.2006	T	30	30				Nivelles
10	2005/1/15.01.69/D.P.	Hodiaumont F.	Pro	FG	15.06.2005	13.04.006	T	70	70		5	5	Liège
11	2005/1/31.03.82/A.B.	Scheffers C.	Pro	FI	22.06.2005	08.03.2006	T	30	31H30				Nivelles
12	2005/1/21.09.67/M.J.	Tannier S.	Pro	FG	30.06.2005	11.05.2006	T	70	72		5	5	Namur
13	2005/1/19.04.58/M.S.	Tannier S.	Pro	FG	04.07.2005	21.04.2006	T	70	70		5	5	Namur
14	2005/1/02.10.79/S.F.	Scheffers C.	Pro	FG	27.07.2005	28.04.2006	T	70	68		5	5	Bruxelles
15	2005/1/03.02.72/V.P.	Scheffers C.	Pro	FG	27.07.2005	28.04.2006	T	70	70H30		5	5	Bruxelles
16	2005/1/21.08.49/M.Y.	Scheffers C.	M.P.	FI	06.09.2005	30.03.2006	T	30	31H30				Bruxelles
17	2005/1/23.07.62/S.G.	Laermans D.	M.P.	FG	18.08.2005	02.05.2006	T	70	70		5	5	Liège
18	2005/1/27.10.67/L.P.	Laermans D.	ADP	FG	22.08.2005	12.04.2006	T	70	70H30		5	5	Bruxelles
19	2005/1/04.03.53/R.P.	Laermans D.	M.P.	FG	07.09.2005	27.04.2006	T	70	70H30		5	5	Bruxelles
20	2005/1/06.04.76/L.M.	Hodiaumont F.	Pro	FI	06.09.2005	27.01.2006	T	30	30				Liège
21	2005/1/06.12.68/G.J.	Tannier S.	Pro	FG	12.09.2005	21.04.2006	T	70	70		5	5	Namur
22	2005/1/04.02.64/C.D.	Pihet B.	Pro	FI	19.09.2005	05.08.2006	T	30	30				Tournai
23	2005/1/02.02.58/M.J.	Tannier S.	ADP	FG	06.10.2005	07.03.2006	In	70	40H30				Namur
24	2005/1/04.12.90/L.M.	Tannier S.	JJ	FI	21.12.2005	26.01.2006	In	30	12H30				Charleroi
25	2005/1/23.05.66/H.J.	Laermans D.	Pro	FI	23.09.2005	11.05.2006	T	30	30				Liège
26	2005/1/23.08.69/G.F.	Laermans D.	Pro	FG	28.09.2005	22.05.2006	T	70	67		5	5	Liège
27	2005/1/10.07.58/F.J.	Laermans D.	Pro	FG	14.10.2005	04.05.2006	T	70	70H30		5	5	Bruxelles
28	2005/1/30.02.66/G.P.	Laermans D.	Pro	FG	18.10.2005	22.05.2006	T	70	70		5	5	Liège
29	2005/1/10.10.47/D.M.	Laermans D.	M.P.	FG	02.11.2005	04.05.2006	T	70	70H30		5	5	Bruxelles
30	2005/1/02.09.84/C.S.	Sermon V.	ADP	FG	21.11.2005	24.10.2006	T	70	70		5	5	Namur
31	2005/1/30.04.73/D.T.	Laermans D.	Pro	FG	17.11.2005	16.10.2006	T	70	70		5	5	Verviers
32	2005/1/17.06.68/B.S.	Laermans D.	MP	FG	19.12.2005	13.09.2006	T	70	70		5	5	Bruxelles

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
33	2005/1/20.01.76/O.K.	Laermans D.	MP	FG	07.12.2005	30.08.2006	T	70	70		5	5	Liège
34	2005/1/19.01.77/Z.S.	Laermans D.	MP	FG	14.12.2005	04.09.2006	T	70	70		5	5	Bruxelles
35	2005/1/11.05.66/G.J.	Laermans D.	MP	FG	22.12.2005	16.10.2006	E	70	65		5	5	Verviers
36	2006/1/04.03.60/B.S.	Hodiaumont F.	LC	FG	03.01.2006	01.02.2006	In	70	18				Bruxelles
37	2006/1/06.05.87/C.B.	Tannier S.	MP	FG	31.01.2006	14.09.2006	T	70	70		5	5	Namur
38	2006/1/12.04.66/D.P.	Laermans D.	MP	FG	23.01.2006	20.09.2006	T	70	70		5	5	Bruxelles
39	2006/1/29.05.76/B.A.	Laermans D.	MP	FG	16.01.2006	13.09.2006	T	70	70		5	5	Bruxelles
40	2006/1/28.08.38/H.E.	Bastaens S.	SP	FG	19.01.2006		E	70	59		5	5	Namur
41	2006/1/14.04.57/P.P.	Tannier S.	DP		19.01.2006		IK			2H30			Namur
42	2006/1/26.08.68/C.J.	Scheffers C.	Pro	FI	20.01.2006	19.12.2006	T	30	30				Tournai
43	2006/1/24.03.60/B.C.	Sermon V.	Pro	FG	26.01.2006	16.02.2006	In	70	6		5		Marche
44	2006/1/15.10.80/B.D.	Laermans D.	MP	FG	26.01.2006	16.11.2006	T	70	70		5	5	Verviers
45	2006/1/19.10.79/S.F.	Laermans D.	Pro	FG	09.20.2006	01.10.2006	In	70	59		5		Liège
46	2006/1/09.01.51/S.G.	Sermon V.	SP	FG	27.01.2006	16.11.2006	T	70	70		5	5	Namur
47	2006/1/19.09.73/L.P.	Laermans D.	Pro	FG	03.02.2006	30.11.2006	T	70	70		5	5	Liège
48	2006/1/01.03.47/L.C.	Hodiaumont F.	Pro		07.02.2006	07.02.2006	IK	30		4			Liège
49	2006/1/19.02.60/L.P.	Tannier S.	DP	FI	15.02.2006	09.03.2006	In	30	9				Dinant
50	2006/1/07.11.72/B.M.	Tannier S.	Pro	FG	16.02.2006	26.09.2006	T	70	67		5	5	Huy
51	2006/1/108.05.76/B.D.	Scheffers C.	Pro	FI	16.02.2006	19.12.2006	T	30	30				Namur
52	2006/1/07.01.64/B.B.	Sermon V.	Pro	FG	20.02.2006	14.11.2006	T	70	70		5	5	Charleroi
53	2006/1/12.11.86/H.D.	Tannier S.	MP	FG	21.02.2006	03.10.2006	T	70	70		5	5	Huy
54	2006/1/23.03.51/G.M.	Hodiaumont F.	MP	FI	23.02.2006	16.11.2006	T	30	30				Verviers
55	2006/1/08.08.68/G.P.	Laermans D.	Pro	FG	24.02.2006	16.10.2006	T	70	70		5	5	Liège
56	2006/1/07.03.58/D.M.	Laermans D.	MP	FI	01.03.2006	13.11.2006	E	30	30				Bruxelles
57	2006/1/06.08.68/H.P.	Bastaens S.	SP	FI	02.03.2006	16.06.2006	T	30	30				Tournai
58	2006/1/11.05.66/G.J.	Laermans D.	MP	FG	02.03.2006	16.11.2006	T	70	70		5	5	Verviers
59	2006/1/08.06.72/T.P.	Laermans D.	Pro	FG	03.03.2006		E	70	70		5	3	Liège
60	2006/1/31.08.44/C.M.	Tannier S.	DP		09.03.2006		IK			2			Namur
61	2006/1/01.01.89/R.J.	Bastaens S.	JJ	FI	13.03.2006	20.12.2006	T	30	30				Mons
62	2006/1/122.03.71/G.R.	Laermans D.	MP	FG	15.03.2006	30.06.2006	In	70	9		5		Bruxelles
63	2006/1/13.12.61/M.C.	Sermon V.	DP		17.03.2006		IK			2			Namur
64	2006/1/18.06.87/L.K.	Bastaens S.	JJ	FI	21.03.2006		E	30	24				Tournai

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
65	2006/1/16.04.62/P.R.	Sermon V.	DP		24.03.2006		IK			2			Namur
66	2006/1/04.07.76/B.S.	Scheffers C.	DP		31.03.2006		IK			2			Nivelles
67	2006/1/13.04.57/H.M.	Tannier S.	Pro	FG	31.03.2006	21.11.2006	T	70	70		5	5	Huy
68	2006/1/11.04.90/L.M.	Scheffers C.	JJ	FI	03.04.2006	07.09.2006	T	30	30				Namur
69	2006/1/31.03.59/D.G.	Scheffers C.	MP	FG	20.04.2006	15.12.2006	T	70	70		5	5	Nivelles
70	2006/1/01.03.47/L.C.	Laermans D.	Pro	FG	24.04.2006		E	70	70		5	3	Liège
71	2006/1/13.03.55/M.A.	Scheffers C.	MP	FG	26.04.2006	30.11.2006	In	70	44		5		Bruxelles
72	2006/1/01.01.75/B.A.	Laermans D.	MP	FI	27.04.2006	10.05.2006	In	30	4H30				Bruxelles
73	2006/1/27.04.68/M.O.	Baestens S.	Pro	FG	02.05.2006	22.12.2006	T	70	70		5	5	Charleroi
74	2006/1/02.08.81/K.M.	Laermans D.	Pro	FG	08.05.2006	17.07.2006	In	70	15		5		Liège
75	2006/1/15.03.67/E.P.	Scheffers C.	MP	FG	10.05.2006	30.06.2006	In	70	6		5		Bruxelles
76	2006/1/24.12.87/P.X.	Baestens S.	JJ	FI	10.05.2006		E	30	21				Tournai
77	2006/1/02.02.91/C.J.	Tannier S.	JJ	FI	11.05.2006	15.09.2006	In	30	6				Bruxelles
78	2001/1/04.01.59/D.M.	Scheffers C.	MP	FG	17.05.2006	18.12.2006	T	70	68		5	5	Bruxelles
79	2006/1/07.04.69/C.J.	Laermans D.	ADP	FG	23.05.2006	15.12.2006	T	70	70		5	5	Verviers
80	2006/1/31.10.60/T.J.	Baestens S.	Pro	FI	24.05.2006		E	30	27				Tournai
81	2006/1/10.06.62/D.J.	Scheffers C.	Pro	FG	24.05.2006	25.08.2006	In	70	9		5		Nivelles
82	2006/1/28.11.74/V.M.	Scheffers C.	MP	FG	24.05.2006	14.12.2006	T	70	67		5	5	Bruxelles
83	2006/1/11.08.92/L.B.	Tannier S.	JJ	FI	31.05.2006	30.11.2006	T	30	30				Namur
84	2006/1/18.03.75/B.F.	Scheffers C.	Pro	FI	31.05.2006	01.10.2006	In	30	18				Bruxelles
85	2006/1/28.12.78/F.B.	Scheffers C.	MP	FI	02.06.2006	30.06.2006	In	30	3				Nivelles
86	2006/1/23.06.55/M.J.	Laermans D.	Pro	FG	08.06.2006		E	30	11				Liège
87	2006/1/21.12.70/D.M.	Laermans D.	Pro	FG	08.06.2006		E	70	35		5		Liège
88	2006/1/21.07.70/D.D.	Laermans D.	Pro	FG	08.06.2006		E	70	35		5		Liège
89	2006/1/13.12.61/M.C.	Sermon V.	Pro	FG	08.06.2006	16.11.2006	T	70	62		5	5	Namur
90	2006/1/07.12.61/D.C.	Sermon V.	ADP	FG	09.06.2006	13.11.2006	T	70	62		5	5	Namur
91	2006/1/01.04.72/Y.S.	Scheffers C.	MP	FG	14.06.2006		E	70	35		5		Bruxelles
92	2006/1/13.03.56/V.L.	Tannier S.	ADP	FG	15.06.2006	30.06.2006	In	70	3		5		Namur
93	2006/1/13.07.43/D.J.	Laermans D.	MP	FG	21.06.2006		E	70	29		5		Bruxelles
94	2006/1/17.02.70/A.A.	Tannier S.	Pro	FG	23.06.2006		E	70	38		5		Charleroi
95	2006/1/24.10.67/D.O.	Scheffers C.	MP	FG	23.06.2007		E	70	11		5		Bruxelles
96	2006/1/01.05.73/P.J.	Laermans D.	Pro	FG	27.06.2006		E	70	41		5		Verviers

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de la mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
97	2006/1/09.01.63/C.A.	Sermon V.	SP	FG	29.06.2006		E	70	38		5		Dinant
98	2006/1/18.05.75/D.D.	Baestens S.	ADP	FI	29.06.2006		E	30	18				Tournai
99	2006/1/01.05.89/B.J.	Scheffers C.	JJ	FI	30.06.2006	30.11.2006	In	30	4H30				Huy
100	2006/1/12.10.62/P.P.	Laermans D.	Pro	FG	30.06.2006		E	70	20		5		Neufchâteau
101	2006/1/17.04.84/A.A.	Baestens S.	Pro	FI	03.07.2006	12.10.2006	T	30	30				Charleroi
102	2006/1/21.07.16/H.R.	Scheffers C.	ADP	FG	05.07.2006	13.09.2006	In	70	3		5		Charleroi
103	2006/1/04.07.76/B.S.	Scheffers C.	ADP	FG	12.07.2006		E	70	32		5		Nivelles
104	2006/1/06.01.58/D.E.	Sermon V.	MP	FG	13.07.2006		E	70	38		5		Namur
105	2006/1/28.05.62/C.J.	Laermans D.	Pro	FG	13.07.2006		E	70	41		5		Liège
106	2006/1/17.01.67/G.J.	Pihet B.	SP	FI	17.07.2006		E	30	18				Tournai
107	2006/1/15.12.71/Y.R.	Laermans D.	MP	FG	19.07.2006		E	70	30		5		Bruxelles
108	2006/1/14.01.75/S.K.	Scheffers C.	ADP	FG	24.07.2006	01.08.2006	In	70	3		5		Bruxelles
109	2006/1/16.09.89/V.V.	Tannier S.	JJ	FG	28.07.2006		E	70	4		5		Namur
110	2006/1/20.10.30/F.F.	Sermon V.	Pro	FG	10.08.2006		E	70	5		5		Marche
111	2006/1/22.06.84/B.D.	Tannier S.	Pro	FG	10.08.2006	03.10.2006	In	70	2		5		Bruxelles
112	2006/1/130.12.77/K.J.	Scheffers C.	Pro	FG	23.08.2006		E	70	14		5		Bruxelles
113	2006/1/15.09.52/M.A.	Sermon V.	ADP	FG	01.09.2006		E	70	38		5		Namur
114	2006/1/25.12.60/V.M.	Laermans D.	ADP	FG	01.09.2006		E	70	38		5		Liège
115	2006/1/02.10.48/N.M.	Renaville C.	Pro	FG	29.08.2006		E	70	14		5		Marche
116	2006/1/17.08.84/G.J.	Bastaens S.	Pro	FG	06.09.2006		P	70			5		Tournai
117	2006/1/15.02.72/V.J.	Pihet B.	ADP	FI	08.09.2006	12.09.2006	In	30	3				Tournai
118	2006/1/19.10.76/G.B.	Laermans D.	MP	FI	11.09.2006		E	30	18H30				Huy
119	2006/1/13.07.90/H.S.	Tannier S.	JJ	FG	14.09.2006		E	70	4		5		Marche
120	2006/1/23.06.77/V.M.	Renaville C.	Pro	FG	15.09.2006		E	70	18		5		Marche
121	2006/1/05.04.45/C.J.	Scheffers C.	MP	FG	18.09.2006		E	70	14		5		Bruxelles
122	2006/1/03.05.76/M.A.	Laermans D.	MP	FG	20.09.2006		E	70	14		5		Bruxelles
123	2006/1/23.06.87/B.J.	Laermans D.	MP	FI	21.09.2006		E	30	9H30				Liège
124	2006/1/06.01.64/L.E.	Bastaens S.	Pro	FG	29.09.2006		P	70			5		Tournai
125	2006/1/29.12.90/W.S.	Tannier S.	JJ	FG	29.09.2006	15.12.2006	In	70			5		Liège
126	2006/1/25.03.79/R.F.	Laermans D.	MP	FI	29.09.2006		E	30	13				Verviers
127	2006/1/13.03.67/C.D.	Scheffers C.	Pro	FG	29.09.2006	15.12.2006	In	70	2		5		Bruxelles
128	2006/1/08.10.54/B.M.	Tannier S.	SP		29.09.2006		IK			2			Dinant

N°	Référence	Titulaire(s) du dossier	Origine de mesure	Type de mesure	Début de la prestation	Clôture de la prestation	Etat de la prestation	Heures à prester	Heures déjà prestées	Intake (en H)	H pré form	H post form	Arrondiss. judiciaire
129	2006/1/07.12.83/R.A.	Bastaens S.	Pro	FG	29.09.2006	18.12.2006	In	30	3				Mons
130	2006/1/03.02.71/F.P.	Scheffers C.	Police	FG	29.09.2006		E	70	14		5		Nivelles
131	2006/1/12.08.55/L.M.	Laermans D.	MP	FG	09.10.2006		E	70	14		5		Bruxelles
132	2006/1/28.05.90/N.A.	Tannier S.	JJ		20.10.2006	19.12.2006	IK			2			Namur
133	2006/1/21.01.48/M.G.	Bastaens S.	Pro	FG	21.10.2006		P	70			1		Mons
134	2006/1/01.01.63/P.P.	Laermans D.	MP	FG	23.10.2006	30.11.2006	In	70	2		5		Neufchâteau
135	2006/1/05.11.86/B.Z.	Bastaens S.	ADP	FG	25.10.2006		P	70			5		Mons
136	2006/1/09.07.86/V.S.	Bastaens S.	ADP	FG	02.11.2006		P	70			5		Mons
137	2006/1/04.01.53/P.J.	Scheffers C.	MP	FG	06.11.2006		P	70			4		Nivelles
138	2006/1/03.04.91/A.K.	Tannier S.	JJ	FI	08.11.2006		E	30	3H30				Marche
139	2006/1/17.06.68/B.R.	Scheffers C.	MP	FG	13.11.2006		E	70	14		5		Bruxelles
140	2006/1/130.03.89/E.C.	Tannier S.	JJ	FG	15.11.2006		E	70	4		5		Liège
141	2006/1/08.06.67/B.E.	Tannier S.	ADP	FG	15.11.2006		P	70			2		Namur
142	2006/1/04.07.82/B.S.	Sermon V.	MP	FG	16.11.2006		P	70			2		Namur
143	2006/1/11.07.76/V.L.	Scheffers C.	MP	FG	16.11.2006		E	70	14		5		Bruxelles
144	2006/1/31.07.68/F.M.	Laermans D.	Pro	FG	16.11.2006		P	70			5		Verviers
145	2006/1/16.06.62/P.R.	Renaville C.	MP	FG	20.11.2006		E	70	18		5		Neufchâteau
146	2006/1/17.02.67/T.D.	Scheffers C.	Pro	FG	20.11.2006		P	70			2		Bruxelles
147	2006/1/18.10.49/R.P.	Scheffers C.	MP	FG	23.11.2006		P	70			2		Nivelles
148	2006/1/24.09.71/S.D.	Scheffers C.	MP	FG	23.11.2006		P	70			3		Nivelles
149	2006/1/13.06.86/L.K.	Bastaens S.	ADP	FG	25.11.2006		P	70			5		Tournai
150	2006/1/19.08.66/L.C.	Scheffers C.	DS	FI	29.11.2006		E	30	1H30		5		Bruxelles
151	2006/1/25.10.89/B.J.	Tannier S.	JJ	FG	01.12.2006		E	70	4		5		Marche
152	2006/1/22.10.80/V.S.	Bastaens S.	MP	FG	11.12.2006		P	70			3		Tournai
153	2006/1/16.07.87/D.J.	Scheffers C.	MP	FG	12.12.2006		P	70			1		Bruxelles
154	2006/1/06.02.89/D.T.	Bastaens S.	JJ	FG	13.12.2006		P	70			3		Tournai
155	2006/1/20.11.85/M.M.	Scheffers C.	ADP	FG	14.12.2006		P	70			1		Bruxelles
156	2006/1/02.10.69/M.C.	Laermans D.	MP	FG	18.12.2006		P	70			1		Huy
157	2006/1/13.01.80/M.R.	Bastaens S.	ADP	FG	18.12.2006		P	70			1		Mons
158	2006/1/28.05.80/H.D.	Laermans D.	ADP	FG	22.12.2006		P	70			1		Liège
159	2006/1/15.06.56/B.M.	Laermans D.	ADP	FG	22.12.2006		P	70			1		Liège

RAPPORT QUALITATIF D'ACTIVITE

Période : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006

1. LES ACTIONS AU NIVEAU DES ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES

1.1. LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE LIEGE

NAMUR :

- Un contact a été établi avec la nouvelle coordinatrice de la maison de justice. Cette dernière est notre porte-parole auprès des assistants de justice et des magistrats. Nous avons rencontré les nouveaux assistants de justice et réalisé une réunion de feed-back avec les anciens. Une rencontre avec les magistrats est prévue pour le premier trimestre 2007.
- Nous avons également rencontré la nouvelle responsable de l'asbl « D'une rive à l'autre ». Ce service dépend de la ville de Namur et aide les intervenants de première ligne (enseignants, éducateurs, etc.) à intervenir de manière adéquate en cas de violence intra-familiale afin d'orienter les concernés vers des services namurois adéquats et compétents. A sa demande, nous avons réalisé une sensibilisation du personnel de deux foyers. Il s'agit d'un centre accueillant les femmes violentées par leur conjoint et d'un centre d'hébergement pour hommes en difficultés.
- Nous avons rencontré les commissaires responsables de Computer Crime Unit et du service de la traite des êtres humains de la police fédérale de Namur. Ceux-ci nous ont éclairé quant à la procédure des poursuites pour détention de matériel pédopornographique. En effet, cette année, nous avons reçu 10 participants pour de tels faits.
- Nous avons clôturé un groupe de formation en mars, un en septembre et un troisième en novembre. Deux autres groupes sont en cours, l'un depuis septembre et l'autre depuis décembre. Un prochain pourra s'envisager dans le premier trimestre 2007.

LIEGE :

- Une rencontre avec les magistrats a eu lieu en avril. Dans ce cadre, les projets nationaux concernés par cette sensibilisation (Arpège-Prélude, Praxis et UPPL-Triangle) se sont rencontrés pour préparer leur intervention commune.

- Une rencontre a eu lieu avec les magistrats et ce, en collaboration avec nos collègues des asbl Praxis et Arpège. La collaboration semble porter ses fruits, d'autant plus après ce contact.
- Deux groupes se sont clôturés en mars et en novembre. Un troisième groupe a débuté en septembre.

VERVIERS :

- Un premier groupe de formation a débuté en mars et s'est clôturé en octobre. Les contacts et la collaboration se sont nettement améliorés avec les assistants de justice suite à la rencontre avec le magistrat de liaison de la médiation pénale.

HUY :

- Les premiers dossiers nous parviennent. Six participants ont pris part à la formation, ils viennent de la médiation pénale et de la probation.

MARCHE :

- Une sensibilisation des magistrats a eu lieu au mois de juin sous forme d'ateliers avec nos collègues d'Arpège, Praxis et l'IBSR. Des dossiers commencent à être orientés vers la formation (8).
- Sensibilisation du service de médiation local « Interface ».

DINANT :

- Une rencontre a eu lieu avec la nouvelle coordinatrice de la maison de justice. Ensemble, nous avons organisé une « mini-formation » pour les assistants de justice en mai et un lunch avec les magistrats en juin. Ces derniers étaient peu nombreux. Nous espérons que des dossiers nous parviendront prochainement car nous n'en avons reçu que 2 cette année. Néanmoins, nous retenons que Dinant est un petit arrondissement.

ARLON :

- Une rencontre avec les magistrats du Parquet et du siège s'est déroulée au mois d'avril. Nous espérons qu'une collaboration s'instaurera prochainement. A ce jour, nous n'avons pas encore reçu de dossier.

NEUFCHATEAU :

- Nous avons rencontré les assistants de justice et les magistrats en novembre. Cette réunion semble avoir porté ses fruits car un groupe a débuté à Libramont peu de temps après cette rencontre.

1.2. LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE BRUXELLES

BRUXELLES :

- Nous nous sommes entretenus avec la nouvelle coordinatrice de la maison de justice. Cette dernière nous a fait part du nouvel engagement de bon nombre d'assistants de justice. Nous avons donc programmé une sensibilisation dans le courant du mois d'avril.
- Nous avons rencontré la coordinatrice et un psychologue du nouveau centre d'appui bruxellois qui aide les équipes spécialisées dans la guidance et le traitement des AICS. Nous avons partagé nos pratiques et tenté de trouver une façon adéquate de collaborer sur cet arrondissement. En effet, leur mission consiste à orienter les AICS vers une solution de prise en charge spécialisée comme imposée par la Loi. Une réunion de collaboration s'en est suivie en décembre.
- Nous avons clôturé un groupe en mars, un en septembre et un troisième en décembre. Deux autres ont débuté en septembre et en novembre. Un autre groupe est prévu pour février 2007.
Les contacts avec les assistants de justice du service de médiation pénale sont toujours excellents et nous maintenons une collaboration fructueuse.

NIVELLES :

- Après un contact avec le substitut de liaison pour la médiation pénale, il nous est apparu opportun de rencontrer les magistrats du parquet pour une nouvelle sensibilisation. Cela semble porter ses fruits.

1.3. LE RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE MONS

CHARLEROI :

- Un contact a été pris avec le Président de la commission de probation qui semble favorable à notre service et se dit prêt à nous faire connaître auprès des magistrats de manière générale (ces derniers paraissent peu sensibles aux projets nationaux). Néanmoins, un dossier est parvenu via la probation suite à un avis motivé de l'UPPL.

- Rencontre avec le procureur du Roi et la magistrate de liaison. Ces derniers nous ont précisé que les dossiers qu'ils pourraient orienter vers notre service seraient uniquement issus de la probation. En effet, aucun dossier « mœurs » n'aboutit en médiation pénale ou en alternative à la détention préventive.
- Nous avons rencontré les deux équipes spécialisées de cet arrondissement de manière à établir une collaboration fructueuse.

MONS :

- Un contact a été établi avec la directrice de la maison de justice. Cette dernière organisera une réunion de sensibilisation avec les magistrats dans le courant du premier trimestre 2007.
- Un contact a été établi avec les deux membres de l'équipe spécialisée de cet arrondissement de manière à partager nos pratiques et à établir une collaboration. Ces derniers pensaient que la formation était destinée aux AICS limités intellectuellement, ce que nous avons rectifié. Trois dossiers nous ont, dès lors, été envoyés. Nous espérons débiter un groupe dans le courant du premier trimestre 2007.

TOURNAI :

- Suite à la sensibilisation organisée fin 2005, les premiers dossiers nous parviennent de la médiation pénale, de la probation ou par délégation de l'équipe spécialisée de l'UPPL. Un premier groupe débitera en janvier 2007

2. ORGANISATION INTERNE

2.1. Les formations

Les formations : l'année 2006 fonctionne relativement bien quant à l'arrivée de nouveaux dossiers. En effet, au 30 septembre, 95 nouveaux dossiers nous sont parvenus (62 dossiers au 30 septembre 2005). De ce fait, nous avons **7 groupes en cours** : **2 sur Namur, 2 sur Bruxelles, 2 sur Liège et 1 sur Verviers.**

Ces groupes sont toujours animés par deux formateurs. Dans la mesure du possible nous tentons d'organiser des animations mixtes (homme/femme) avec des formateurs d'orientations différentes (criminologie/psychologie/sexologie).

2.2. Les réunions institutionnelles

- L'équipe se réunit tous les mardis matins. Mensuellement, nous organisons une réunion avec notre Directeur, Bernard Pihet.
- L'organigramme de l'UPPL est en restructuration. En effet, 2 postes de coordinateurs ont été créés à Tournai. Des réunions de coordination seront dès lors organisées avec le directeur Bernard Pihet et les coordinateurs de départements : Véronique Sermon pour Triangle, Madeleine Daneels pour l'équipe clinique de Tournai et André Drossart pour le personnel administratif.
- Depuis des années, nous accumulons nombre de données concernant les participants. Depuis peu, en collaboration avec des psychologues de l'équipe de Tournai, nous avons décidé d'exploiter ces données afin de dégager des éléments de publication.
- Nous développons continuellement des exercices de formation. Aussi, avons-nous mis en place une réunion de méthodologie tous les 2 mois environ. C'est une façon d'harmoniser nos exercices et ce, dans un souci de cohérence.

2.3. La formation continue

- En février, l'équipe a suivi une formation de 18H en dynamique des groupes via l'asbl **CDGAI** (Centre de Dynamique des Groupes et Analyse Institutionnelle) de Liège. Il s'agit d'un centre de formation permanente, actif au sein de l'université depuis plus de trente ans. En effet, nous avons le besoin d'optimiser la dynamique de nos groupes de formation, de faire davantage interagir nos participants au moyen de divers exercices spécifiques. Le formateur, Yves Bodart, est psychologue et dynamicien. Nous espérons pouvoir appliquer les techniques apprises lors de ces 3 journées et profiter d'une supervision spécifique à la dynamique des groupes.
- Christophe Scheffers suit un DES en expertise psychologique à l'ULg. Il nous permet de mieux comprendre et analyser les expertises de nos participants. Il a également

reçu des cours de droit et une formation par Hubert Van Gijsegem sur la typologie des agresseurs sexuels.

- Catherine Renaville, criminologue, poursuit une formation continue en sexologie clinique à l'UCL.
- Catherine Revaille a suivi un colloque sur les violences conjugales organisé par nos collègues de l'asbl Praxis (annexe 1).
- Sarah Tannier va entamer une formation à l'animation en éducation sexuelle et affective à Charleroi. Celle-ci est organisée par la FLCPF fédération laïque des centres de plannings familiaux).
- L'équipe a suivi une formation sur **la thérapie par la réalité et les techniques d'impact** dispensée par la psychologue québécoise Josée Rioux (annexe 2).
- Nous avons participé aux journées scientifiques d'automne organisées par l'équipe EPCP de l'Hôpital Vincent Van Gogh. Le thème de ces 3 journées était « **L'abus sexuel : la victime, la famille, la société, l'abuseur,... à l'interface Justice/Santé** » (annexe 3).

2.4. La supervision d'équipe

La supervision destinée à l'étude de cas, était, jusqu'à présent, assurée par Noël Scheppers, psychologue d'orientation cognitivo-comportementale avec qui nous avons des contacts réguliers depuis 2000. Vu la charge de travail de ce dernier, nos supervisions ont été suspendues. Actuellement, nous réfléchissons à une autre formule de supervision.

3. REPARTITION DU TRAVAIL DU PERSONNEL

3.1 Introduction

Au 1^{er} avril, nous sommes passés de 4,5 à 4,8 ETP.

Au 1^{er} août, nous sommes passés de 4.8 à 5 ETP.

Fabienne Hodiaumont (5/10) a quitté le service le 30 juin 2006 et n'a été remplacée par Catherine Renaville que le 1^{er} août.

De ce fait :

- Sarah Tannier est passée d'un mi-temps à un temps plein durant un mois afin d'assurer un travail de qualité et une permanence téléphonique durant les vacances.

- Sandra Bastaens passe d'un 5/10 à un 7/10 du 1^{er} août au 31 décembre pour assurer un groupe débuté à Liège.

En novembre, Véronique Sermon a changé de formule de congé parental, elle est passée de 8/10 à 5/10. Son temps libre a été récupéré par Sarah Tannier qui est donc passée de 5/10 à 8/10.

Les 5 équivalents temps plein (ETP) sont répartis comme suit :

4.0 ETP formateurs
0.5 ETP coordination
0.5 ETP secrétariat.

3.2. Détail des prestations

A. Les animations/formations (5442H15)

Dans cette rubrique, nous avons adapté notre tableau selon les directives établies lors de la réunion au SEMA, le 16 mai 2006.

Pôles	Formation de groupe	Formation individuelle
Animation	1354H00	505H00
Préparation	1408H00 ¹	130H30
Cloture	378H15 ²	51H15
Débriefing et suivi	338H15	81H45
Déplacements	620H45 ³	155H30
Formation continue	230H00	110H30
Divers	60H30	18H00
TOTAL	4389H45	1052H30
TOTAL GLOBAL	5442H15	

Nous tenons à préciser que les **10H** d'entretiens individuels pré et post-groupe sont repris dans les pôles « préparation » et « clôture ». En effet, le suivi des AICS ne peut se faire sans réaliser une évaluation préalable selon des critères nord américains imposés lors de tout

¹ Ce total comprend le premier entretien tripartite à la maison de justice et les entretiens individuels d'évaluation (soit environ 5H par participant) ainsi que les heures de préparation hebdomadaire pour chaque séance de groupe.

² Le pôle clôture comprend les entretiens d'évaluation post-groupe, le bilan individuel du participant ainsi que l'entretien tripartite de clôture qui se déroule à la maison de justice.

³ Selon les heures de déplacement accordées par l'UPPL jusqu'à présent.

traitement avec cette population. Il est également important de déterminer avec les futurs participants les objectifs à atteindre lors de la formation. Ces entretiens d'évaluation permettent aussi aux formateurs d'aborder les critères d'inclusion et d'exclusion à la formation.

Après le module de formation, il est nécessaire d'effectuer à nouveau une évaluation individuelle afin d'évaluer si les objectifs du participant sont atteints. Pour ce faire, chaque intéressé est à nouveau évalué à travers des questionnaires et un bilan avec les formateurs. La mesure se termine par un entretien tripartite avec l'assistant de justice.

B. La sensibilisation (430H45)

LES ARRONDISSEMENTS JUDICIAIRES (174H15) :

- ✓ Le ressort de la cour d'appel de **Liège** = **116H15**
- ✓ Le ressort de la cour d'appel de **Bruxelles** = **39H45**
- ✓ Le ressort de la cour d'appel de **Mons** = **18H15**.

DIVERS (256H30) :

- ✓ Mise à jour de la farde de sensibilisation, de nos brochures et prospectus destinés aux magistrats et autres intervenants judiciaires ;
- ✓ Courriers, entretiens téléphoniques, etc.;
- ✓ Sensibilisation du formateur CDGAI à notre travail ;
- ✓ Déplacements pour les missions inhérentes à la sensibilisation ;
- ✓ Rencontre de deux représentants du Conseil supérieur de la justice dans le but de faire connaître les services oeuvrant dans le domaine des mesures judiciaires alternatives. Il s'en est suivi une réunion de travail sur les mesures judiciaires alternatives ;
- ✓ Formation des jeunes magistrats aux interventions dans le cadre des mesures judiciaires alternatives. Cette formation est organisée par le Conseil supérieur de la justice. C'est la quatrième année que nous intervenons dans ce cadre ;
- ✓ Sensibilisation de l'asbl « D'une rive à l'autre », service communal intervenant auprès des acteurs de première ligne concernés par la violence intrafamiliale et présentation de notre travail au personnel des foyers d'accueil namurois ;

- ✓ Sensibilisation de notre nouvelle collègue au travail de formation et aux outils d'intervention ;
- ✓ Information quant à notre travail destinée aux étudiants intéressés de nous rencontrer dans le cadre de leur mémoire ou de leur travail de fin d'étude ;
- ✓ Sensibilisation du « Computer Crime Unit » de la police de Namur en vue d'une information sur leurs procédures de travail au sein de notre équipe ;
- ✓ Tâches administratives réalisées par l'équipe;
- ✓ Un formateur a assisté à l'inauguration du service « ça vaut pas l'coup » au CHR Val de Sambre ;
- ✓ Un formateur a assisté aux 10 ans de nos collègues d'Arpège-Prélude ;
- ✓ Réunion de travail avec un membre de l'asbl Comase (gestion qualité) afin d'élaborer les processus qui déterminent notre travail de formation ;
- ✓ Sensibilisation de la presse quant à notre mode d'intervention avec les AICS.

C. La gestion d'équipe (2429H30)

- ✓ Réunions d'équipe Triangle ;
- ✓ Réunions d'équipe UPPL ;
- ✓ Coordination (préparation des réunions, réunions de coordination BP-VS, gestion d'équipe, rapports d'activité, comptabilité, gestion informatique, réunion avec le SEMA, réunion du comité d'éthique, etc.) ;
- ✓ Déplacements pour les tâches incombant à la gestion d'équipe ;
- ✓ Encodage des données diverses sur nos participants afin de réaliser diverses recherches et publications ;
- ✓ Tâches de secrétariat réalisées par Elodie Martin.

RECAPITULATIF DES HEURES PRESTÉES

Période concernée : janvier à décembre 2006

ASBL : UPPL – département Formation Triangle.

Quantification du personnel en équivalence temps plein par mois :

Janvier à mars : 4,5 ETP (équivalents temps plein) dont 3.5 ETP formateurs
Avril à Juillet : 4,8 ETP dont 3,8 ETP formateurs
Août à décembre : 5 ETP dont 4 ETP formateurs.

Les formations	5442H15
La sensibilisation /information	430H45
La gestion d'équipe	2429H30
Total des heures prestées	8302H30

CONCLUSION

Au vu des tableaux ci-dessus, nous constatons que de nouveaux dossiers affluent de tous les arrondissements judiciaires. Depuis le 1^{er} janvier 2006, 124 nouveaux dossiers sont parvenus, soit 39 de plus que l'année précédente.

Nous avons deux groupes qui fonctionnent en permanence sur les arrondissements de Namur, Bruxelles et Liège. Trois à quatre nouveaux groupes sont prévus pour le trimestre prochain. Chacun de ces groupes doit être animé par deux formateurs, l'équipe sature donc réellement au niveau du temps de travail. Deux temps plein supplémentaires nous seraient plus que nécessaires.

Nos objectifs du premier trimestre 2007 :

- démarrer (vers le mois de novembre) deux groupes sur des nouveaux arrondissements : un à Tournai et un à Mons ;
- assurer les groupes déjà ouverts et ceux qui débiteront sur les arrondissements de Namur, Liège et Bruxelles ;
- poursuivre la sensibilisation à Mons et dans le Luxembourg.

Nos objectifs pour l'année 2007 :

- maintenir des groupes réguliers sur Bruxelles (5), Namur (3), Liège (2), Libramont (2) et Tournai/Mons (2) ;
- continuer la sensibilisation des nouveaux arrondissements judiciaires francophones et organiser des réunions de feed-back dans les arrondissements où nous fonctionnons déjà.

ANNEXES

Journée de travail du mercredi 20 septembre 2006:
« Partenaires pour contrer la violence conjugale »

Organisé par l'asbl Praxis et le Collectif
contre les Violences Familiales et l'Exclusion⁴.

Intervenants extérieurs :

☞ Denise TREMBLAY, directrice de « la Séjournelle », centre d'aide et d'hébergement pour femmes victimes de violences conjugales à Shawinigran (Québec) ;

☞ Robert AYOTTE, directeur de « l'Accord Mauricie », centre d'intervention pour hommes à comportements violents à Trois-Rivières (Québec).

Thèmes abordés :

Le matin :

*La dangerosité de l'auteur

*La sécurité de la victime

L'après-midi :

*Le secret partagé

*La confidentialité en cas de danger

Durant la journée, deux situations cliniques ont été développées par les intervenants de l'asbl Praxis et du Collectif contre les Violences Familiales et l'Exclusion. Il est important d'indiquer que les vignettes proposées pointaient l'histoire d'auteurs de violence venus spontanément chez Praxis.

1° La première situation **proposait une réflexion** en exposant la collaboration envisagée entre l'asbl Praxis et le Collectif. Les deux intervenants suivent respectivement l'auteur et la victime de violences conjugales.

2° La seconde **décrivait une situation** pour laquelle l'asbl Praxis et le Collectif ont décidé d'intervenir conjointement. C'est tout d'abord l'asbl Praxis qui a été contactée par l'auteur des faits. Dans un deuxième temps, un contact a eu lieu entre la victime et le Collectif par l'intermédiaire de Praxis qui avait demandé au préalable le numéro de téléphone de la victime à l'auteur. L'auteur a cessé de venir chez Praxis après 19 séances. La victime, quant à elle, continue toujours d'être suivie par le Collectif.

Approche thérapeutique des agresseurs sexuels : intervention individuelle et de groupe avec la thérapie de la réalité

Josée RIOUX

1. La théorie du choix de William Glasser

Nos choix de comportements sont motivés par 5 besoins de base :

- La survie
- L'appartenance
- Le pouvoir
- Le plaisir
- La liberté

Il est nécessaire de responsabiliser le client quant à ses choix de comportement, le changement doit venir de l'intérieur, c'est un choix personnel. Le travail des intervenants est d'aider les participants à faire des choix socialement acceptables et ce, au moyen d'un outil appelé la « satisfère ».

Les besoins d'appartenance et de pouvoir sont les besoins les plus importants pour les AICS (Ex : pour reprendre le pouvoir sur leur vie, certains AICS vont le chercher chez les autres en les abusant).

Le travail avec les AICS se compose de 4 étapes :

- Créer le lien : créer une atmosphère de confiance, étape la plus importante qui amène vers un travail de qualité.
- Ce que le client veut : mettre des mots sur ce qu'il veut (et on sur ce qu'il ne veut pas) afin de l'amener à se mettre en action.
- L'autocritique : l'amener à réaliser si ce qu'il fait correspond à ce qu'il veut afin de le ramener vers des comportements pro sociaux.
- Déterminer l'objectif de thérapie : le client met en place des moyens pour satisfaire ses besoins de manière adéquate.

2. La thérapie d'impact de Ed Jacobs

La thérapie d'impact utilise la communication multisensorielle (visuelle, auditive, kinesthésique). Plus les thérapeutes sont créatifs et stimulants, plus les clients sont attentifs et meilleurs seront les effets du traitement.

Les 8 grands principes :

- Tenir compte de l'apprentissage multisensoriel ;
- Rendre concret ce qui est abstrait ;
- Utiliser des informations déjà connues (de son milieu) ;
- Stimuler les émotions ;
- Susciter l'intérêt ;

- Ajouter du plaisir (multisensoriel) aux interventions ;
- Rester simple dans ses interventions (ne pas utiliser de jargon) ;
- Répéter, répéter mais sans avoir à répéter.

Le thérapeute peut dès lors plus vite saisir le cœur du problème, la logique privée du client afin de l'amener vers un processus de changement.

ANNEXE 3

Colloque JSA jeudi 9 novembre 2006

Intervention de Sasha Goldsztein : le génogramme imaginaire

Intervenant : Sasha Goldsztein est doctorante à l'ULB. Mail : sgoldszt@ulb.ac.be

Le but du génogramme imaginaire est de représenter les liens de la personne tant au niveau familial qu'en dehors.

Les consignes :

1. Il faut faire la liste des 10 personnes les plus importantes pour soi, tant celles qui sont vivantes que celles qui sont mortes, celles aimées ou détestées. Ensuite, il faut indiquer si elles apportent de l'énergie ou en prennent à l'intéressé.
2. Il faut rassembler les 10 personnes sous forme d'arbre généalogique imaginaire, comme si elles étaient des membres de la famille. « *On a ainsi la famille de cœur, celle qu'on vit l'intéressé* ».
3. On interroge ensuite la personne sur les liens qu'il a attribués à chaque personne.

Intérêt : travailler sur les ressources des personnes (on peut se rendre compte ainsi qu'il n'y a personne en-dehors de la famille).

L'intervenante a insisté sur le fait que c'est un outil qui doit servir de média, « *il ne guérit pas* ».

Les ados : point de vue d'une équipe SOS

Intervenant :

La présentation concerne une réflexion sur 24 adolescents agresseurs sexuels entre 12 et 15 ans qui ont consulté leur équipe.

6 thématiques ressortent de ces dossiers :

- Abuseur - abusé (pour eux on retrouve un certain nombre d'abusés dans les abuseurs) ;
- Handicap intellectuel fréquent ;

- Immaturité affective et relationnelle ;
- Transgression ou agression (pour eux la transgression est probablement plus une agression) ;
- Événements traumatiques dans la famille (deuils, conflits, rejets, accidents,...) ;
- Sexualité des adultes qui s'exprime trop vers les enfants.

Ils ont conclu que la relation à la mère et la place de l'intéressé en tant que fils apparaissent comme des pistes importantes dans la compréhension des actes commis.

Projet de traitement intégré

Après une présentation vidéo où on interroge des AICS sur le traitement reçu, le programme a été rapidement exposé.

Ce programme de traitement a lieu en milieu carcéral à Milan dans une prison « neuve ». Il a démarré récemment (septembre 2005). Les AICS sont séparés des autres détenus en section protégée car ils courent trop de risques de maltraitance. L'unité comporte 24 cellules individuelles.

L'équipe a également un centre pour AICS hors de la prison.

Le modèle utilisé est de type comportemental et ils reçoivent la supervision d'André McKibben.

Le programme est composé de 3 groupes obligatoires + un suivi individuel (dont EMDR). Ensuite, les AICS peuvent passer vers une section dite « atténuée » où le programme est différent. Ensuite, c'est le passage vers l'extérieur.

Les agresseurs sexuels : au-delà des gestes, il y a des besoins

Intervenantes : Francine DORE et Line BERNIER

La première intervenante a exposé son travail avec les hommes et les femmes victimes d'AICS. Le thérapeute est une lampe de poche montrant le chemin de la guérison, néanmoins, seule la victime peut le prendre. Pour y arriver, les outils d'intervention utilisés sont multiples (collages, lettre à l'agresseur et réponse souhaitée, graffitis, ballons à éclater contre le mur, etc).

La deuxième intervenante travaille la responsabilisation avec des AICS en milieu carcéral. Elle travaille la partie « agresseur » de l'individu durant une centaine d'heures.

Les AICS ayant été eux-mêmes victimes doivent d'abord parler de leur passé de victime pour pouvoir être empathiques avec leurs propres victimes. Ils sont alors envoyés dans le centre de Sara Martinet avant de réintégrer le groupe pour agresseurs.

Le programme SHASE pour les hommes agressés sexuellement

Intervenante : Sara Martinet

Environ 30 % des AICS ont eux-mêmes subi une agression sexuelle durant leur enfance ou leur adolescence. La démarche de traitement vise à les conscientiser et les outiller pour y faire face. Il est important de briser le silence, de réduire l'isolement en constatant qu'ils ne sont pas les seuls dans le cas, de comprendre l'impact du passé sur le présent afin d'accéder à de nouvelles perspectives d'avenir.

LE programme CIVAS pour AICS

Intervenante : Josée RIOUX

La démarche de traitement est la même que le programme SHASE, si ce n'est que les thérapeutes travaillent sur les passages à l'acte et la prévention de la récurrence des clients en tant qu'agresseurs.

CONTENU DE LA FORMATION

Premières séances

Les motivations

Vie affective et sexuelle

Prévention de la récidive

Empathie

Premières séances de formation

1) Séance d'introduction et de présentation

Cette première séance de groupe se divise en deux parties :

Durant la première partie, les formateurs se présentent et décrivent le travail qui attend les participants durant une période de six mois :

- Présentation des **objectifs**, des **thèmes abordés**, de la **méthodologie utilisée** (activités diverses, préparations à domicile, bilan individuel et de groupe, etc.)
- Les **modalités de fonctionnement du groupe** : horaires, pauses, tutoiement et vouvoiement, prise de notes, prise de parole dans le groupe, etc.
- Le cadre de travail dans lequel ils vont évoluer, c'est-à-dire les **règles et engagements** que les participants devront accepter de prendre pour que la formation se déroule au mieux (absences, retards, respect d'autrui, participation active, etc.). Ce dernier point permet d'insister sur l'importance du secret par rapport au contenu des séances (secret du participant concernant les informations relatives aux autres participants et secret des formateurs vis-à-vis des instances judiciaires).

La deuxième partie de cette première séance est consacrée à des **activités de présentation générale** permettant aux participants une première prise de contact.

- Par exemple, ils sont invités à choisir trois mots qui les caractérisent. Nous pouvons également leur demander d'effectuer un choix d'images dans une sélection préétablie afin d'exprimer leur humeur du jour ainsi que leur attitude par rapport à cette première séance de groupe.
- Au cours de cette séance, nous demandons également à **tous d'expliquer en quelques mots les faits de mœurs** pour lesquels ils ont été contraints de suivre la Formation Triangle.

2) Séance d'information sur les aspects juridiques et pénaux de l'infraction

Au cours de la deuxième séance, sont abordés, sous la forme d'un exposé interactif (c'est-à-dire une présentation d'informations suivie de questions et discussions) les différents aspects juridiques de l'infraction. Cet exposé comprend :

- **Des notions de base de droit pénal** (juridictions concernées, les différents acteurs du système pénal belge, les types d'infractions, etc.),

- Une information objective sur **les mesures judiciaires alternatives** (mesure vs peine, en quoi sont-elles des alternatives ? les différents types de peines et mesures, leur philosophie, la place de celles-ci au sein du système de justice pénale),
- Une information sur **les différents types d'infractions à caractère sexuel** (qu'est-ce qu'un viol ? un viol technique ? un attentat à la pudeur ? un outrage public aux bonnes mœurs ? quelles sont les circonstances aggravantes ? concept de majorité sexuelle, etc.).

Lors de cette séance, chaque participant est invité à retracer son propre parcours judiciaire et à exprimer son ressenti par rapport à la façon dont il l'a vécu. Cette étape est souvent aussi l'occasion de **désamorcer certains mythes et incompréhensions** entretenus au sujet du monde judiciaire (exemples : rôle de l'expertise pénale, impression que l'on juge « à la tête du client »), ou encore d'**exprimer certaines frustrations** liées aux lenteurs de la justice ou à l'impression de ne pas avoir été entendu ou compris.

Au terme de cette étape, il est expliqué aux participants que lors des séances suivantes, quel que soit leur degré d'accord avec la décision rendue par la justice, l'attention se portera avant tout sur **leur responsabilité personnelle** dans les faits commis. Ainsi, lors des activités futures, nous éviterons de refaire leur procès ou de se plaindre des failles de la justice ou de la société.

3) Vie professionnelle, sociale et familiale, image de soi

Le but des séances suivantes est de :

- se faire une **première idée du style de vie des participants et de leurs capacités à mettre celui-ci en perspective** ;
- permettre au groupe de **briser la glace et de faire connaissance** en se découvrant à travers certains thèmes plus personnels ;
- d'apprendre à se livrer face aux autres et à interagir avec eux.

Pour ce faire, les thèmes abordés sont :

- Quelles sont leurs occupations ? (Boulot, loisirs, passions, etc.)
- Quels sont leurs projets dans ces différents domaines ?
- De qui se compose leur entourage ? (Sont-ils entourés ? plutôt démunis socialement ? Quel est leur degré d'intimité avec leurs proches ? Ont-ils fondé une famille ?)
- Quel regard portent-ils sur eux-mêmes ? (Qualités et défauts, traits de personnalité, etc.)
- Quelle importance accordent-ils au regard des autres ?

Tous ces thèmes sont abordés au travers :

- De **discussions** et tours de table ;
- De **supports imagés** (par exemple les collages « in et out » : il s'agit d'une activité au cours de laquelle les participants effectuent deux collages d'images découpées dans divers magazines, le premier collage exprime la façon dont ils pensent qu'ils sont perçus de l'extérieur, autrement dit, l'image qu'ils pensent donner aux autres, tandis que le deuxième collage exprime la façon dont eux-mêmes se perçoivent, c'est-à-dire l'image qu'ils se font d'eux-mêmes.) ;
- **D'activités au tableau** (par exemple le génogramme : chacun vient effectuer un schéma représentant la composition de sa famille proche ainsi que le types de relation qu'il entretient avec chacun de ses membres. Autre exemple : les participants doivent dessiner une « tarte d'attribution » représentant leur emploi du temps sur une journée, les différentes portions renvoyant à la part de temps qu'ils consacrent à leur loisir, boulot, famille, etc.).

Lors de ces discussions, chacun est amené à **parler de lui devant les autres** de choses de plus en plus intimes. Les débats ainsi que les confrontations d'opinions et de valeurs sont bien entendu encouragés et l'accent est mis sur les différences et ressemblances qui opposent ou différencient les membres du groupe.

Travail motivationnel

Après une première série de séances plutôt généralistes où les participants ont eu l'occasion de se familiariser avec le fonctionnement du groupe, ceux-ci sont invités à exprimer leurs craintes et motivations concernant la formation.

Ce travail préalable est très important. En effet, étant donné la situation **d'aide sous contrainte**, la plupart des abuseurs qui nous sont envoyés se présentent en formation uniquement parce que la justice les y oblige. Bien souvent, ils sont en colère de devoir suivre une formation sous contrainte, se disent victime d'une injustice, sont peu enclins à admettre leur responsabilité ou alors ils ne voient pas l'intérêt d'une formation de ce type car ils se disent certains de ne jamais recommencer.

C'est pourquoi, nous essayons de stimuler leur motivation à s'investir activement dans leur suivi en leur expliquant ce que la formation pourra leur apporter, en essayant de dégager avec eux des **objectifs communs** et en essayant d'établir avec eux une **relation positive** de manière à ce qu'ils puissent se réapproprier, au moins en partie, la demande d'aide.

Concrètement, cette étape consiste en une exploration des motivations et des craintes des participants face au travail qui les attend. A l'aide d'un tableau, ceux-ci sont invités à exprimer librement leur point de vue par rapport au suivi. **En attendent-ils quelque chose ?** Ont-ils envie d'y aborder certains sujets ? Viennent-ils uniquement parce qu'ils y sont obligés ? Une fois que les participants se sont exprimés, nous complétons éventuellement en illustrant les bénéfices que les participants pourront retirer de leur passage en formation et nous établissons avec eux une liste reprenant leurs différentes attentes afin d'adapter certaines parties de la formation en fonction des thèmes qui les intéressent le plus. A ce stade, **les réticences et appréhensions** sont relevées et abordées non comme des preuves de mauvaise volonté mais comme des manifestations compréhensibles des craintes de la personne face à la nouveauté et à la menace que peut représenter pour elle un changement dans ses comportements ou ses représentations. Ces craintes et appréhensions sont discutées avec les formateurs.

Lors de cette activité, nous demandons en outre aux participants de faire une distinction entre les **motivations et craintes liées à la situation de groupe** en tant que telle (le fait de livrer des informations parfois très personnelles à des personnes qui ne font pas partie de leur cercle de proches) et les **motivations et craintes liées aux thèmes spécifiques de la Formation Triangle** (vie amoureuse et sexualité mais surtout abus sexuels commis et vécu des victimes). Cette façon de procéder leur permet de se positionner par rapport à ce qu'ils attendent des autres membres du groupe (et pas seulement des formateurs) et les incite à verbaliser la façon dont ils ont ressenti le groupe (aspects positifs et négatifs) lors des premières séances (se sentent-ils à l'aise dans leur parole ? existe-t-il des sous-groupes ? des déséquilibres ? etc.)

Nous pensons que l'intérêt principal d'un travail de ce type en début de formation est de **préserver, chez ces personnes, un sentiment de liberté, de choix** et d'éviter ainsi qu'elles ne s'accrochent à leurs défenses et ne s'opposent aux formateurs pour reconquérir un certain sentiment d'autonomie comme c'est souvent le cas lorsqu'ils ont l'impression qu'on leur impose un changement de l'extérieur à travers une argumentation trop directe, agressive ou moralisatrice.

Exemples d'attentes et de craintes exprimées dans nos groupes :

	Motivations, attentes, objectifs...	Peurs, craintes, appréhensions, difficultés...
Par rapport à la situation de groupe	<ul style="list-style-type: none"> - Partager et se confronter au point de vue de chacun - Lieu d'échange et de discussion - Lieu d'écoute et de respect de la problématique de chacun - Cadre rassurant - Apprendre à écouter et à s'exprimer librement en groupe - Permet de prouver à ses pairs que l'on est quelqu'un de responsable et que l'on peut de nouveau être digne de confiance - Apprendre à clarifier ses idées afin de se faire comprendre - Vaincre sa timidité, s'ouvrir aux autres - Se soutenir mutuellement dans sa problématique - Que le groupe serve de miroir - Permet de mieux accepter ses lacunes et ses erreurs quand elles sont signalées par le groupe plutôt que par les formateurs - Etablir un contrat tacite avec les autres membres du groupe : RECIDIVER = DECEVOIR 	<ul style="list-style-type: none"> - Etre mal compris - Ne pas bien s'exprimer - Etre jugé - Risquer de choquer le groupe par certains propos - Réactions négatives du groupe - Non respect de la confidentialité - Ne pas oser parler de certaines choses - Entendre certains détails que l'on n'a pas envie d'entendre - S'éparpiller ou au contraire tourner autour du pot - Inspirer la haine du groupe par rapport aux faits que l'on a commis - Etablir une échelle de gravité par rapport aux délits de chacun.
Par rapport aux thèmes de formation (sexualité, abus commis, victimes, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> - Arriver à dépasser le stade de la colère, de l'incompréhension - Acquérir de nouvelles connaissances - Comprendre (et apprendre) ce qui est permis ou pas par la loi - Arriver à une meilleure compréhension des faits commis - Apprendre à revivre sereinement sa vie sexuelle et affective - Renforcer certaines barrières - Envisager les relations homme/femme sous un nouvel angle - Identifier ses faiblesses afin de mieux les gérer - Prévenir la récurrence - Apprendre à canaliser son énergie adéquatement - Découvrir que l'on n'est pas uniquement quelqu'un de mauvais - Mieux comprendre le vécu des victimes - Trouver des alternatives acceptables aux comportements abusifs 	<ul style="list-style-type: none"> - S'ennuyer ou être infantilisé - De quoi les formateurs prennent-ils note ? - N'avoir rien à dire ou ne pas savoir répondre - Avoir honte d'aborder certains thèmes - Remuer le couteau dans la plaie - Découvrir et prendre vraiment conscience d'aspects négatifs de sa personnalité - « Est-ce que cela va vraiment m'aider ? » - Mettre à jour ce que l'on voudrait oublier - Débats trop passionnés

Vie affective et sexuelle

Une série de séances sont ensuite consacrées à l'exploration de la vie affective et sexuelle des participants

Vie affective, parcours amoureux

L'exploration de la vie affective des participants passe par l'abord de différents thèmes :

Les rôles sexuels et différences hommes / femmes

En quoi, selon eux, les hommes et les femmes sont-ils différents dans leurs comportements, leur sensibilité, leur personnalité ? D'où viennent ces différences ? Ont-ils l'impression que certaines attentes pèsent sur eux parce qu'ils sont des hommes ? Est-il parfois difficile d'être un homme ? Etc.

Pour lancer la discussion sur ce thème, nous utilisons parfois certains supports comme par exemple une boîte contenant une série de mots renvoyant à des domaines très variés de nos vies (« pouvoir », « violence », « douceur », « travail », « intelligence », etc.) que nous demandons aux participants de classer dans une des deux colonnes proposées suivant qu'ils associent ces mots plutôt à l'univers masculin ou plutôt à l'univers féminin. Un choix intermédiaire est également possible. Bien entendu, ces choix doivent être justifiés et leurs raisons sont discutées en groupe.

Le fait d'aborder ces sujets permet de relever la présence de **stéréotypes sexistes** pouvant créer certaines difficultés relationnelles.

Exemple : Une personne qui ne parvient pas à se conformer à un idéal persécuteur de ce que devrait être un « vrai homme » peut présenter une série de problèmes relationnels avec les femmes adultes, par sentiment d'incapacité, par timidité, pouvant être reliés aux actes abusifs.

Autre exemple : des participants entretenant certaines idées dénigrantes, machistes ou réductrices à l'égard des femmes peuvent se servir de ces jugements négatifs comme justification pour des actes de violences sexuelles.

Relations amoureuses marquantes

Dans la suite, nous prévoyons un tour de table où chaque participant est amené à décrire les relations amoureuses marquantes qu'il a vécues :

- Comment s'est déroulée la rencontre ?
- Qui était la/le partenaire ?
- Comment a évolué la relation ? Y a-t-il eu des difficultés ?
- Qu'est ce qui a provoqué la rupture ? Comment celle-ci a-t-elle été vécue ?

Lors de cette étape, nous invitons également les personnes à réfléchir à leur vie amoureuse dans son ensemble : ont-ils l'impression qu'il existe des répétitions dans leur vie affective ? Des traits caractéristiques ? En sont-ils globalement satisfaits ? Il est également intéressant de poser quelques questions pour voir comment nos participants se positionnent par rapport à leur futur dans ce domaine : comment se voient-ils dans un avenir proche ou lointain ? De quoi ont-ils envie ? De quoi ont-ils peur ? Etc.

Cette exploration permet de mettre à jour des informations souvent très riches et de révéler des parcours parfois jalonnés de ruptures douloureuses ou de relations très mal vécues qui peuvent avoir laissé une marque profonde dans la vie des personnes et constituer un obstacle à une vie affective épanouie.

Conception du couple

Il peut aussi être intéressant de discuter de la façon dont chacun conçoit l'idée de **la vie en couple**. Quels sont selon eux les avantages et inconvénients d'une vie à deux ? Quelle marge de liberté convient-il de garder dans une vie de couple ? Jusqu'à quel point faut-il faire des concessions ? Quels sont les secrets des unions qui perdurent dans le temps en traversant les difficultés ? Comment gérer les baisses de désir, la lassitude, le risque qu'une routine s'installe au sein du couple ? Etc.

La séduction

Dans le même ordre d'idée, nous consacrons également du temps à discuter des manières d'aborder l'autre dans le but de séduire, de plaire, de nouer une relation affective ou sexuelle. Comment s'y prennent les participants ? Ont-ils l'impression de plaire ? Sont-ils à l'aise dans leurs relations avec les femmes ? Se trouvent-ils beaux ? Quels sont, selon eux, les comportements à éviter dans le domaine de la séduction ? Font-ils facilement le premier pas ? Ont-ils peur de l'échec, d'être rejetés ? Quelle est la part d'ambiguïté, de jeu intervenant dans la séduction ? Comment interpréter les signaux que l'autre nous renvoie, etc.

Vie sexuelle

Parcours et vécu sexuel

Afin d'aborder le vécu sexuel des participants, nous commençons le plus souvent par une activité de « **photo langage** » : lors de cette activité, nous demandons aux participants de choisir une ou plusieurs images (parmi une sélection préétablie) exprimant le regard qu'ils portent sur l'ensemble de leur vie sexuelle.

Il existe bien entendu de nombreuses manières de répondre à cette question, c'est pourquoi nous ajoutons quelques pistes pouvant les aider dans leur réflexion : Que représente la sexualité pour eux ? Sont-ils satisfaits (ou insatisfaits) de leur vie sexuelle ? Qu'est-ce qu'ils apprécient dans la sexualité ? Ont-ils déjà rencontré certaines difficultés, certains problèmes dans leur sexualité ?

En plus de ces pistes de réponses, nous sommes attentifs à constituer une présélection d'images diverses et variées, certaines renvoyant explicitement à la sphère sexuelle, d'autres plus symboliques ou abstraites de façon à ce que chacun puisse trouver un support faisant écho à sa sensibilité propre en trouvant la possibilité de relier, dans un registre personnel, des éléments de son expérience avec ce que leur suggère telle ou telle photographie.

Le fait d'entamer la réflexion sur un sujet aussi délicat et intime que la sexualité en partant d'un support imagé permet de faciliter la parole de nos participants en créant un objet intermédiaire, à la fois prolongement d'eux-mêmes tout en restant objet extérieur, permettant de parler de soi d'une manière moins menaçante que par le biais de questions directes. En effet, il est plus facile de parler de la photographie que l'on tient, que l'on manipule, que d'affronter sans aucun support le regard des personnes devant lesquelles on s'exprime. Dans la suite, une fois le sujet amorcé et la personne un peu plus à l'aise dans sa parole, les formateurs pourront poser des questions supplémentaires d'éclaircissement : Comment avez-vous débuté votre vie sexuelle ? Avez-vous eu des expériences sexuelles inhabituelles ? Etc.

Mythes, tabous et stéréotypes

A côté du « photolangage », nous prévoyons également des activités permettant de mettre à jour les valeurs et attitudes des participants face à la sexualité et d'aborder avec eux les mythes, tabous et stéréotypes reliés à ce domaine.

Exemple de ce type d'activité : la lecture en groupe de différentes **propositions relatives à la sexualité masculine** à propos desquelles les participants sont invités à réagir et à donner leur avis. Ex : « Les contacts physiques et caresses doivent mener à une pénétration. Uniquement toucher, étreindre ou caresser, ce n'est pas suffisant. Cela doit conduire à un acte vraiment sexuel ».

Lors de cet exercice, il sera important d'explorer avec eux la façon dont ils conçoivent le rôle de l'homme et de la femme dans la relation sexuelle en étant particulièrement attentif à repérer et à explorer certaines conceptions trop rigides ou stéréotypées (idées de performance, de domination, être celui qui prend nécessairement les initiatives, etc.).

En résumé, à travers ces thèmes, notre intervention vise à développer une **ouverture d'esprit** chez nos participants en réintroduisant une trame affective et relationnelle dans leur sexualité et à favoriser une **sexualité « positive »**, « libre pour soi et les autres », cette sexualité étant définie sur base de valeurs telles que le respect de soi et des autres.

Goûts et préférences sexuelles

Outre les valeurs et conceptions des participants en matière de sexualité, il est également important d'explorer leurs goûts et préférences sexuelles. Par qui sont-ils attirés ? Quelle tranche d'âge ? Pour quelles raisons ? Qu'est-ce qui fait qu'une personne est attirante, sensuelle ou existante ? Qu'est-ce qui fait qu'elle ne l'est pas ?

Education à la sexualité

Nous consacrons également une séance de formation à un exposé plus théorique d'éducation à la sexualité au cours duquel des informations sur le fonctionnement sexuel sont transmises aux participants via une présentation interactive avec transparents, schémas, etc. Au cours de cet exposé, nous abordons :

L'anatomie sexuelle féminine et masculine ainsi que le cycle de la réponse sexuelle.

Le cycle menstruel, la contraception, la fécondation et la grossesse.

Les MST, les dysfonctions sexuelles.

La communication sexuelle au sein du couple.

Les objectifs poursuivis sont ici de fournir des connaissances de base, de corriger certaines lacunes ou idées fausses, de dédramatiser certains aspects de la sexualité et de mettre à jour certaines dysfonctions sexuelles.

Ce travail est important à réaliser avec des abuseurs sexuels. En effet, selon différents auteurs, les déficits des connaissances sexuelles ainsi que certaines dysfonctions dans ce domaine peuvent contribuer aux agressions sexuelles. En fait, ces déficits pourraient créer une gêne et un sentiment d'aliénation par rapport à la sexualité, gêne qui dans certains cas expliquerait, en partie, les difficultés à aller vers des partenaires adultes et consentants et en conséquence les actes posés sur des enfants peu menaçants ou sur des partenaires soumis, neutralisés par la force. Il nous semble également que ce type d'action éducative peut permettre de développer un regard neuf sur la sexualité chez des personnes qui, pour certaines, sont très isolées socialement et pour qui les revues et films pornographiques constituent parfois la seule source d'information disponible en cette matière.

Prévention de la récidive

1) La matrice de décision

Concrètement, il est demandé à la personne d'exprimer quels ont été pour elle les « avantages et inconvénients » de commettre un acte sexuel abusif ainsi que les « avantages et inconvénients » de ne plus reproduire ce type de comportement. Par **avantages**, il faut entendre ce que cela a apporté à la personne comme plaisir, comme sensation ou comme satisfaction au moment de l'abus tandis que les **inconvénients** renvoient aux conséquences négatives auxquelles l'auteur et son entourage ont dû faire face suite aux faits commis.

En complétant cette matrice de décision, la personne peut ainsi formuler clairement son dilemme entre la satisfaction immédiate apportée par le comportement abusif et les conséquences négatives à plus long terme auxquelles elle n'avait pas pensé au moment du passage à l'acte. Il s'agit donc d'établir une balance décisionnelle en pesant les "pour et contre". Cette démarche permet de rétablir un **travail de mentalisation et d'anticipation**. Travail qui a souvent été aboli lors du passage à l'acte, la personne s'étant alors laissée submerger par ses sentiments, ses envies et ses impulsions.

Lors de cette étape, le rôle du formateur sera de faire ressortir le fait que, dans la plupart des cas, cette balance penche clairement du côté des conséquences négatives. En effet, celles-ci dépassent largement les effets « positifs » que ce soit en nombre, en longueur ou en intensité incitant ainsi les participants à **faire le bon choix** si d'aventure une occasion d'abuser se représentait dans le futur.

Un autre intérêt de cet exercice est qu'il permet de se faire une première idée des besoins et des manques (affectifs, sexuels, narcissiques, etc.) que sont venus combler ces comportements. C'est-à-dire, en un sens, les **motivations qui ont sous-tendu ces actes**. Qu'est-ce que la personne cherchait à obtenir en abusant ? Qu'a-t-elle eu l'impression d'obtenir ? Par la suite, au cours de la formation, une étape importante pour la prévention de la récidive sera d'essayer de dégager avec les personnes certaines alternatives au passage à l'acte qui leur permettront de combler ces besoins mais d'une manière qui soit socialement acceptable et respectueuse d'autrui.

S'il est important de faire pencher la balance dans le sens d'une non récidive, il est également nécessaire de reconnaître le prix que la personne aura à payer si elle veut mettre un terme à ses comportements problématiques. Pour connaître ce prix, il est nécessaire de discuter avec la personne de ses craintes et de déterminer quels pourraient être les **efforts à fournir et les changements à effectuer** dans le futur pour diminuer le risque de récidive (par exemple : un participant exhibitionniste nous a répondu que ce serait surtout difficile pour lui de devoir renoncer à l'agréable montée d'adrénaline qui accompagnait ses exhibitions. Un autre participant, ayant commis plusieurs attentats à la pudeur sur mineures mettait en avant le fait qu'il aurait du mal à abandonner sa sexualité tournée vers les enfants car celle-ci lui permettait d'éviter les difficultés affectives et relationnelles qu'implique pour lui la fréquentation de femmes adultes).

En résumé, établir une telle matrice de décision permet de mettre l'abuseur face à ses responsabilités (quel avenir veut-il?) tout en explorant les changements à mettre en place dans sa vie pour diminuer le risque de récidive (qu'a-t-il peur de perdre s'il modifie ses comportements ?).

Exemple de matrice de décision :

	Avantages	Inconvénients
A abuser	<ul style="list-style-type: none"> - Obtenir de la tendresse, de l'affection, de l'amour, - Obtenir du plaisir, un bien-être sexuel, - Se sentir soulagé d'une tension, - Acquérir des connaissances nouvelles , - Curiosité de l'autre sexe, - Tester l'autre, - Renouer une relation finie, - Etablir un contact, - Exprimer sa colère, - Reprendre le contrôle sur la situation, - Dominer l'autre, exercer un pouvoir, - Je me venge de ce que j'ai subi. 	<ul style="list-style-type: none"> - Problèmes avec la justice, - Problèmes professionnels (licenciement, chômage, etc.), - Malaise, remords, honte, sentiment de culpabilité, dégoût de soi, - Doute et perte de confiance en soi, - Rupture avec conjoint, éclatement de la famille, ne plus voir ses enfants, - Désagrément pour les proches, - Perte de la confiance des autres, - Etiquette lourde à porter, - Perte d'amis, - Sentiment permanent d'incompréhension, - Devoir garder le secret, être seul avec cela.
A ne plus abuser	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter les ennuis avec la justice, - Repositionnement de soi, regard critique constructif sur soi, - Être en paix avec soi-même, - Pouvoir se faire aider, - Retrouver un respect de soi, avoir une meilleure image de soi, - Retrouver une vie « normale » et stable, envisager un avenir positif, - Vivre en respectant autrui, ne plus faire de mal à autrui, - Retrouver une vie sociale acceptable, - Respecter les lois et les autres. 	<ul style="list-style-type: none"> - Doute par rapport à sa capacité à se contrôler, - Être tout le temps méfiant, - Se remettre sans cesse en question, - Rester sur ses gardes, être plus attentif, - Éviter certains endroits, trouver des alternatives au passage à l'acte, - Apprendre à réfréner ses pulsions, renoncer à des plaisirs, - Changer ses habitudes, ses manières d'être, - Devoir sans cesse mettre des barrières et des freins qui peuvent gêner les relations avec autrui, - Perte de complicité avec autrui.

2) Préparation au cycle : Qui / Quand / Comment ?

Au départ, les auteurs d'infractions à caractère sexuel maintiennent souvent que leur passage à l'acte est survenu tout d'un coup, par hasard, suite à une impulsion. Ils disent souvent « j'ai péter les plombs » et considèrent leurs actes abusifs comme des événements isolés, décontextualisés, sans lien avec le reste de leur vie.

Lors de cette première étape, nous tentons de leur montrer que l'abus n'est pas arrivé par hasard mais bien à la suite de tout un **processus**. Nous identifions avec eux les différentes **étapes** qu'ils ont franchies avant de passer à l'acte, l'enchaînement de comportements et de pensées qui les ont amenés à abuser. En fait, il s'agit de rassembler les différentes pièces du puzzle afin de donner un sens à ce qui s'est produit.

Pour cela, nous commençons par analyser différents points :

En nous basant sur l'histoire affective et sexuelle de la personne, nous essayons de cerner au mieux le type de **victime potentielle** de chaque individu, d'identifier le type de femmes ou d'enfants susceptible d'éveiller des fantasmes. Qu'est-ce qui les a attirés chez leur(s) victime(s) ? Pourquoi l'acte abusif était-il dirigé vers cette personne plutôt qu'une autre ? (**LE QUI ?**)

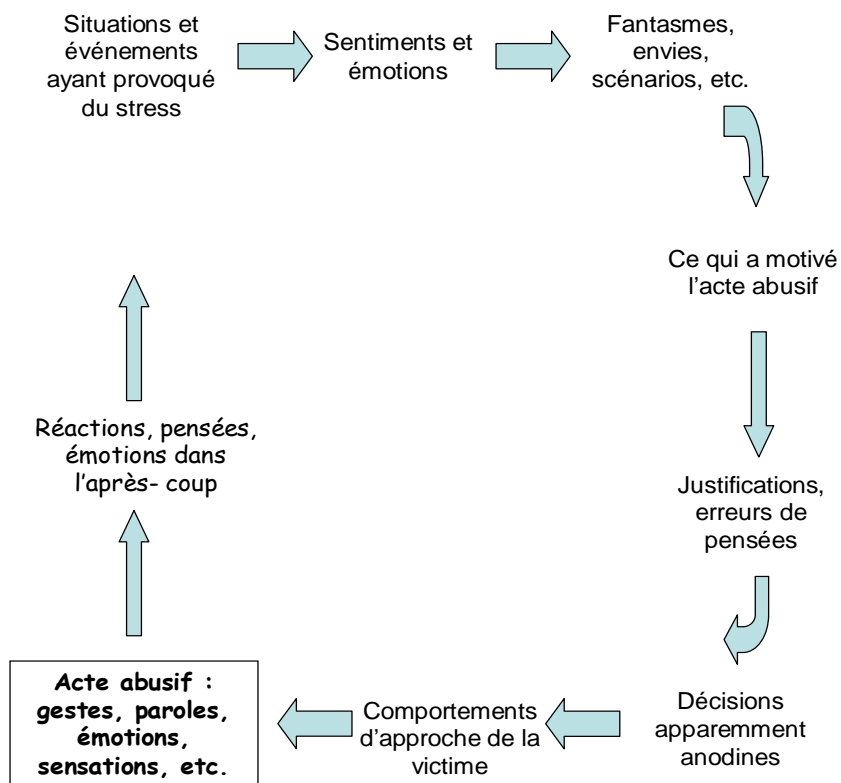
Nous cherchons à savoir quel était l'état émotionnel de la personne et quel était son **contexte** de vie (familial, affectif, professionnel) à l'époque du passage à l'acte. Nous essayons de savoir pourquoi cela est arrivé à ce moment là : y avait-il des facteurs de stress ? Qu'est-ce qui n'allait pas dans la vie de la personne ? Qu'est-ce qui l'a fragilisée ? (**LE QUAND ?**)

Nous demandons à la personne de nous **décrire le passage à l'acte** avec un maximum de détails, comme si elle devait raconter un film, en essayant de se rappeler les fantasmes entretenus, les actes effectués, les paroles prononcées, les émotions ressenties. Cette étape permet de déterminer quelle **stratégie d'approche** ou de manipulation la personne a pu utiliser pour parvenir à ses fins ainsi que la présence éventuelle **d'éléments désinhibiteurs** tels que la consommation d'alcool ou de films pornographiques. Remarque : pour amener les participants à se replonger dans la situation d'abus, il est parfois intéressant de leur demander de réaliser un petit **schéma** reprenant la disposition des lieux, la place de chaque protagoniste, etc. (**LE COMMENT ?**).

Une fois l'analyse de ces différents points effectuée, nous pouvons réaliser pour chacun des participants le cycle/chaîne délictueux. Pour ce faire, nous leur proposons un cycle théorique reprenant les principales étapes précédant généralement l'acte abusif, chacune de ces étapes étant assorties d'exemples à sélectionner. Ces listes d'exemples ne sont bien sûr pas exhaustives et nous incitons les participants à identifier à côté de ces exemples préétablis des éléments plus personnels.

3) Constitution du cycle (ou chaîne) de l'abus

Le cycle de l'abus : modèle théorique



a) Situations et événements ayant provoqué du stress

Cette première étape vise à identifier les diverses difficultés et événements stressants s'étant produits dans la vie de la personne pendant la période précédant directement la commission des faits. Il s'agit ici de repérer ce qui a pu rendre la personne plus fragile et plus susceptible de commettre un abus sexuel. Il peut s'agir d'événements ponctuels ou de situations qui sont installées depuis un certain temps. Ces difficultés n'ont parfois aucun lien avec l'infraction sexuelle en tant que telle mais peuvent mettre sur son chemin. De ce fait, celles-ci constitueront des signaux d'alerte important pour l'avenir afin de détecter la naissance d'un nouveau cycle.

Exemples : échec financier sérieux, difficultés professionnelles (perte d'emploi, période de stress importants, manque de reconnaissance, etc.), dispute avec un membre de la famille ou un ami, consommation d'alcool ou de drogue, rupture amoureuse...

b) Sentiments et émotions

La deuxième étape concerne l'humeur, l'état d'esprit dans lesquels la personne se trouvait dans la période se situant juste avant le passage à l'acte. Ces sentiments ou humeurs sont souvent liés directement aux événements négatifs identifiés au point précédent mais, il se peut aussi que la personne se trouvait déjà avec cette humeur ou ce sentiment et que les difficultés rencontrées ne soient venues que renforcer ces derniers. Si l'étape précédente visait à identifier des événements de vie, cette étape permet de traduire la façon dont la personne a vécu, a ressenti ces événements de l'intérieur.

Exemples : se sentir dépressif, anxieux, être fâché, se sentir rejeté, malchanceux, se sentir seul, se sentir frustré sexuellement, se sentir utilisé par les autres, s'ennuyer, être triste....

c) Images mentales, représentations, scénarios ou fantasmes

Cette étape sert à relever la présence éventuelle de fantasmes préparatoires à l'acte abusif. La personne s'est-elle imaginée plusieurs fois la scène avant de la réaliser ? Le scénario était-il de plus en plus précis ? La future victime était-elle clairement définie ? Ces fantasmes ou scénarios étaient-ils accompagnés de masturbation ?

d) Ce qui a motivé votre acte abusif

Qu'espérait obtenir la personne en abusant ? Dans quel but est-elle passée à l'acte ? La personne avait-elle conscience de ce qu'elle recherchait en faisant cela ou n'a-t-elle pas d'explications concernant son comportement ?

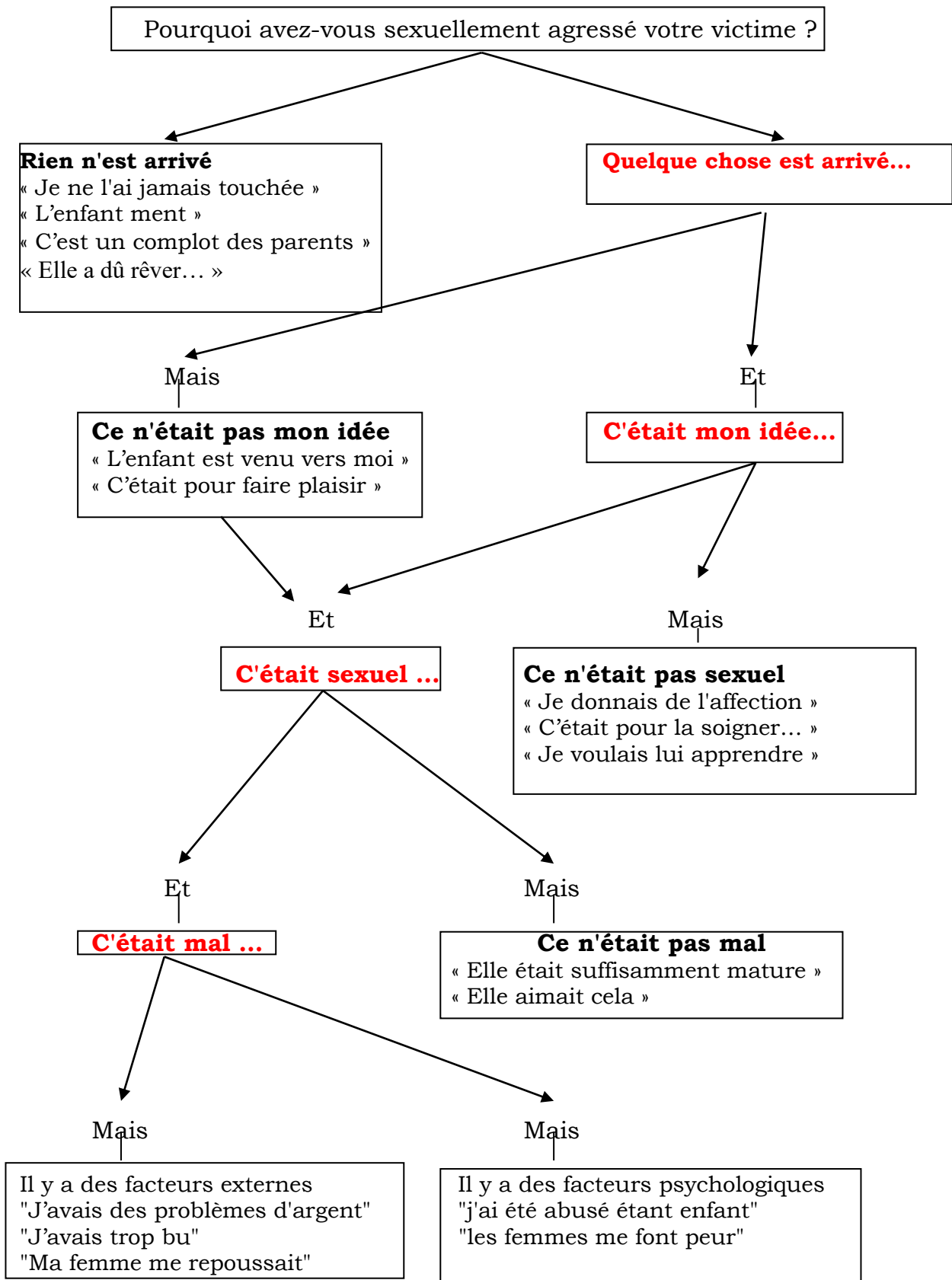
e) Les erreurs de pensées (ou distorsions cognitives)

Lors de la constitution du cycle de la personne, un aspect essentiel de notre travail est de dégager avec elle les erreurs de pensées qu'elle a utilisées. Ces erreurs de pensées, ce sont les justifications, les **bonnes excuses** que l'abuseur se donne pour **diminuer sa culpabilité et sa responsabilité**. Par exemple : « L'enfant ne m'a pas dit explicitement NON donc c'est qu'il était d'accord et en avait envie aussi » ou encore **pour s'autoriser à abuser**. Par exemple « En abusant ma nièce, je lui offre de l'affection et une éducation sexuelle ».

Pour aborder ce thème avec les abuseurs, nous partons généralement d'un **exemple issu de la vie quotidienne** du genre « Vous êtes au régime et vous savez que dans le frigo il y a un très bon gâteau. Que pourriez-vous vous dire pour vous permettre d'en manger un morceau ? ». En partant de cet exemple, nous tentons une transposition dans le domaine du passage à l'acte abusif. Ensuite, nous analysons la **place de ces excuses dans la chaîne de l'abus**, nous essayons de faire prendre conscience à la personne de la **fonction défensive** de ce type de pensées et du **danger** que celles-ci représentent du fait qu'elles favorisent la récurrence.

Enfin, une fois ces pensées identifiées et leur rôle analysé, nous aidons les personnes à les **corriger**. Pour cela nous utilisons beaucoup d'**exemples** du style : « si votre fille de 12 ans vous demande les clés de la voiture, allez-vous les lui donner sous prétexte qu'elle en a envie ? » ou « Peut-être n'a-t-elle pas dit non, mais réfléchissez à ce qui se passe quand un enfant dit NON à un adulte qui détient l'autorité...sans doute avait-elle peur d'être punie en refusant ». Nous pouvons également avoir recours à **l'argument par l'absurde** du type « Mais oui ! Vous avez raison, c'est vous la victime, pourquoi ne pas porter plainte contre cet enfant ? ». Lors de cette étape, les **réactions du groupe** sont également très intéressantes à utiliser, en effet les remarques sont parfois mieux acceptées lorsqu'elles émanent du groupe des pairs.

Les erreurs de pensées pouvant être relevées chez les auteurs d'infractions à caractère sexuel sont illustrées dans le schéma suivant repris de l'étude de Nathan & coll. (in Pollock, N.L. & al, 1991).



f) Comportements (Décisions apparemment anodines)

Les décisions apparemment anodines composent **l'étape de préparation au passage à l'acte**. Il s'agit de décisions qui semblent être prises par hasard mais qui en réalité ne le sont pas. C'est-à-dire, des décisions que l'on pense prendre de façon automatique, sans réfléchir, mais qui mettent sur le chemin de l'acte abusif et rendent celui-ci possible. Lors de cette étape, le participant essaye d'identifier ce qu'il a fait pour augmenter le risque au lieu de le diminuer. **Comment l'occasion s'est-elle créée ?**

Exemple : aller se promener en passant par des endroits propices aux exhibitions, s'isoler avec un jeune, favoriser un concours de circonstances qui fait que l'on se trouve « obligé » de rester dormir chez la future victime, traverser un jardin d'enfants le mercredi après-midi, changer de trajectoire pour se rendre au boulot pour acheter votre journal alors que la librairie se trouve à côté d'une école, boire pour se donner du courage, etc.

g) Comportements d'approche de la victime

Pour que l'abus soit possible, il faut que les **résistances** de l'auteur soient surmontées, mais il faut également que celui-ci parvienne à surmonter celles de sa victime. Cela peut se faire de façon **physique**, plus ou moins brutale ou contraignante mais également à l'aide de « petits trucs » dans le contact sans la moindre forme de violence physique ou grâce à des comportements subtils de **séduction ou de persuasion**.

Le moyen utilisé dépendra bien entendu de **niveau d'intimité** que l'auteur et la victime avaient au préalable (la victime était-elle une proche ? contacts fréquents ? était-ce leur première rencontre ? y avait-il un lien de parenté ou d'autorité ?). Comment l'auteur s'y est-il pris pour obtenir ce qu'il voulait de la victime ? Dans la constitution du cycle, il est important d'avoir une vision précise de la manière de procéder utilisée par chaque participant.

Exemples : persuader, surprendre, menacer, utiliser sa supériorité, trouver un compromis, consacrer beaucoup de temps/d'attention, inspirer la pitié, créer une promiscuité physique, offrir des cadeaux, faire des compliments, effrayer, contraindre physiquement...

h) L'acte abusif

Lors de l'abus, quels ont été les gestes posés ? Quelles ont été les émotions et sensations ressenties ? Y a-t-il eu des paroles prononcées ? Qui a fait quoi à qui ? (cf. étape précédente = « le Comment »).

i) Emotions et pensées dans l'après-coup

Quelques heures ou quelques jours après les faits commis, quel regard le participant portait-il sur ses actes ? Comment se sentait-il ? Que s'est-il dit ? Y a-t-il eu une succession d'états ?

Y avait-il une crainte que la victime parle ? Que cela soit révélé à la justice ? Le participant a-t-il dit ou fait certaines choses pour s'assurer du silence de la victime ? A-t-il éprouvé des remords, de la culpabilité ? Comment a-t-il réagi après le dévoilement des faits ?

Cette étape est très importante car la façon dont la personne s'est comportée et a ressenti les choses aura une influence sur le risque que le comportement se reproduise.

Si la situation d'abus est restée un acte isolé, on parlera de chaîne abusive tandis que si la situation s'est reproduite à plusieurs reprises on parlera de cycle abusif. Dans ce dernier cas, il sera important de déterminer ce qui a permis que l'acte se reproduise (nouvelles erreurs de pensées, importants bénéfices obtenus lors du passage à l'acte, etc.) et ce qui aurait pu venir mettre un frein à l'engrenage. Il est également nécessaire de différencier les cas où ces abus se reproduisent sur une même victime dans une relation établie des cas où les mêmes actes se reproduisent avec des victimes différentes (les contextes, les modes opératoires, les choses ressenties étaient-elles similaires ou différentes d'une fois à l'autre ?)

Bien entendu, il s'agit d'un découpage théorique parmi d'autres. Dans la pratique, chaque chaîne ou cycle abusif d'une personne est différent de celui des autres et se compose d'éléments et d'un ordre de succession qui lui est propre. Ainsi, des erreurs de pensées peuvent précéder l'acte d'abus alors que d'autres peuvent le suivre directement. Les fantasmes peuvent également intervenir à différents moments du cycle et la façon dont une relation de confiance s'établit avec une victime peut s'étaler dans le temps et comprendre plusieurs étapes successives.

Une fois le cycle réalisé pour chaque participant, l'idée principale est que ceux-ci se rendent compte qu'il est important de connaître les différents éléments de cette chaîne pour pouvoir intervenir efficacement et au bon moment afin d'éviter que ne se déclenche à nouveau le processus qui conduit au comportement d'abus.

4) Les situations à risque de récurrence

L'établissement du cycle délictueux, outre le travail sur les erreurs de pensées, sert aussi à identifier avec le participant les situations dites à risque de récurrence. Pour faire cela, nous tenons compte des variables **interpersonnelles** (par exemple des brimades au travail ou des disputes conjugales), **environnementales** (aller se promener à la sortie des écoles) et **intrapersonnelles** (une estime de soi très faible, de la frustration sexuelle ou affective). C'est la combinaison entre ces différentes variables qui crée une situation à risque.

En cours de formation, il est demandé à chaque participant de dresser une **liste** de ces situations à risque. Une fois identifiées, celles-ci pourront être visualisées comme des **panneaux « STOP »**, indiquant que la personne doit redoubler d'attention car elle risque de déraiser. Le but est donc ici de faire acquérir à nos participants un meilleur **autocontrôle** qui leur permettra d'intervenir le plus tôt possible dans la chaîne de l'abus afin d'éviter que ne se déclenche à nouveau la séquence d'événements qui a conduit à l'abus.

Moments particuliers :

Événements :

Lieux, situations, endroits :

Pensées :

Sentiments, émotions, humeurs :

Comportements :

5) Les techniques de prévention de la récidive

Lors de la formation, nous demandons aux participants de reprendre, un par un, les éléments de risque identifiés précédemment et de réfléchir à la meilleure façon d'y faire face. Comment peuvent-ils gérer ces situations qui ont posé problème dans le passé ?

Afin que l'abuseur puisse réagir de manière adéquate dans ces situations à risque, nous tentons d'explorer avec lui différentes techniques de prévention de la récidive. Ainsi, en cours de formation, les participants sont amenés à intégrer :

Certaines techniques comportementales telles que :

- **L'évitement** des situations comportant un risque (exemple : ne pas se promener dans un parc public le mercredi après-midi). Il est à noter que pour certaines situations à éviter, il sera important de préparer certaines excuses ou justifications.
- L'engagement dans des **activités « coupe désir »** (exemple : téléphoner à un ami, prendre une douche froide, etc.)

Des techniques plus cognitives telles que :

- Le recours à des **images mentales aversives**, « anti-excitation » (exemple : personne qui s'imagine le visage de ses victimes dans les moments où une envie survient : le fait de repenser à leurs réactions de peur, de dégoût faisait diminuer l'envie) ;
- Le fait de penser aux **conséquences négatives d'un abus (cf. matrice de décision) ;**
- Utiliser le « **Stop Mental** » lorsque survient une envie.

Des stratégies à plus longs termes :

Si certains endroits et comportements sont parfois à éviter purement et simplement (par exemple les endroits où la personne pourrait se retrouver seule avec un enfant alors qu'elle a du mal à gérer son excitation sexuelle pour cette tranche d'âge) pour les événements, émotions ou pensées qui rendent plus vulnérable, les participants doivent imaginer des stratégies à plus long terme, des manières de gérer leurs envies et leurs problèmes de façon plus adéquate qu'en abusant.

- **Trouver des alternatives aux actes abusifs**, ou des moyens de compensation. Par exemple, si on retrouve des **affects dépressifs** liés à de longues périodes de solitude affective ou sexuelle à la base du cycle du participant, il faudra réfléchir à des moyens de briser l'isolement en développant des activités sociales, propices à des rencontres

amicales ou amoureuses. Si lors de la constitution du cycle, il apparaît que l'acte abusif était un moyen de décharger de **la colère**, un énervement ou d'exercer une vengeance, il sera important d'explorer d'autres moyens de gérer ou d'exprimer ses affects négatifs. Si la situation d'abus est en grande partie liée à une excitation ou à des **besoins sexuels trop pressants ou importants**, il sera nécessaire d'envisager des façons de contrôler ses envies ou de satisfaire celles-ci d'une façon qui soit socialement acceptable (masturbation, prostituées, etc.). Si la personne met en avant certaines **difficultés de couple** au niveau relationnel ou sexuel, nous mettrons l'accent sur la communication sexuelle au sein du couple ou sur la gestion des conflits.

Dans le même ordre d'idée, lorsque, comme c'est fréquemment le cas, nous sommes face à des personnes qui ont tendance à considérer leur envies comme des ordres et qui ont du mal à gérer les frustrations du quotidien, nous tentons de rétablir un certain **travail d'anticipation et de mentalisation**, c'est-à-dire la capacité à se représenter mentalement les actes que l'on va réaliser avant de débiter ceux-ci.

- Depuis longtemps, la documentation scientifique fait état de grosses difficultés sociales chez les agresseurs sexuels. Un grand nombre d'entre eux ne possèdent pas les outils nécessaires pour développer des interactions sociales satisfaisantes avec des adultes. Ils ne sont donc pas "disponibles" à d'éventuelles relations plus intimes avec des partenaires adéquats. Certains, parce qu'ils ont ce type de difficultés relationnelles avec les autres (difficultés à se faire des amis, repli sur soi) se tournent vers des enfants pour de l'amitié ou pour des rapports sexuels. D'autres encore agressent par colère ou par besoin de contrôler et d'exercer leur pouvoir sur autrui. C'est dire l'intérêt que représente un travail socio-éducatif portant sur **les habiletés sociales**.

Pour travailler ces habiletés sociales, en formation, nous considérons le groupe comme un laboratoire, une mini société, dans laquelle le participant va pouvoir se confronter aux autres, interagir avec eux et se livrer sur des thèmes très personnels dans un cadre respectueux et sécurisant. Concrètement, à différents moments de la formation, à travers des exercices pratiques et des discussions, nous essayons d'aider les participants à mieux **entrer en relation et communiquer avec les autres**, à acquérir une **meilleure estime de soi**, à mieux **gérer les conflits** interpersonnels ainsi qu'à mieux identifier et **partager leurs émotions** et leurs envies.

Dans ce cadre, l'objectif est aussi que les personnes qui nous sont adressées puissent vivre une **expérience humaine riche et positive**, expérience au cours de laquelle elles pourront découvrir que l'on peut parler de soi et nouer des relations plus intimes avec d'autres sans pour autant être trahi, jugé ou dénigré. Il s'agit aussi pour certains, particulièrement isolés et méfiants à l'égard des autres, de tenter de leur redonner envie de s'investir dans des relations sociales.

- Si en cours de formation, nous nous apercevons que les 6 mois de travail avec une personne suffiront à peine pour effleurer certains problèmes ou que nous avons l'impression qu'un suivi individuel, de groupe ou de couple serait nécessaire pour que la personne ait la possibilité de traiter plus en profondeur et sur le long terme des problématiques particulières, nous essayons d'aider la personne à **élaborer une demande d'aide thérapeutique** en la motivant ou en la rassurant par rapport à une telle démarche.

Travail sur l'empathie

« L'état d'empathie, ou la qualité d'être empathique consiste à percevoir avec précision le cadre de référence interne de l'autre, les composantes émotionnelles et les significations qui s'y attachent, comme si l'on était la personne elle-même mais sans jamais perdre de vue le « comme si ». Donc, cela signifie saisir la douleur ou le plaisir de l'autre comme l'autre les ressent et en percevoir les causes comme lui les perçoit,... » (Rogers, 1959, pp 210-211).

L'empathie est souvent décrite comme une variable jouant un rôle modérateur dans la manifestation de comportements agressifs. Plusieurs recherches sur la maltraitance (physique et sexuelle) observent que les abuseurs obtiennent des scores significativement inférieurs aux indices d'empathie par rapport à des victimes d'agressions sexuelles lorsqu'ils sont comparés à des individus non abusifs. Il semble dès lors logique qu'une formation à l'empathie soit indispensable dans le traitement des AICS.

Notre troisième module vise donc à stimuler la capacité des participants à mieux comprendre et percevoir ce qu'ont pu ressentir leurs victimes.

L'acte abusif émerge généralement à travers un mécanisme de dénigrement de la victime qui est alors considérée comme un objet permettant d'accéder au plaisir. Notre objectif sera ici de « ré-individualiser » la victime avec l'idée que plus l'abuseur pourra entrer dans l'univers de sa victime et ressentir les choses de son point de vue, moins il aura envie de lui faire du mal. C'est en effet parce qu'il saisit ce que vit sa victime, qu'il peut en être touché. S'il n'en avait aucune représentation, il lui serait impossible d'être ému.

En cours de formation, nous commençons par des exercices qui visent à stimuler la capacité à identifier et à prendre en considération les sentiments des autres en général. Ensuite, c'est la capacité plus spécifique à éprouver de l'empathie à l'égard de leur(s) propre(s) victime(s) qui est stimulée.

Ce travail sur l'empathie s'effectue à l'aide de différents exercices :

- **Définition générale de victimologie** : Nous commençons ce module en inscrivant le mot « victime » au centre d'un tableau blanc et nous demandons aux participants de se lever et de venir ajouter tous les mots qui leur passent par la tête et qu'ils associent à ce mot. Nous établissons ensuite des catégories suivant ce qui est inscrit et nous leur demandons de dégager une définition commune et générale du terme victime. Cet exercice se déroule sous forme de débat. C'est un moment où les participants font souvent part de leur vécu en tant que victime (d'abus ou non).
- **La reconnaissance émotionnelle** : Nous présentons à la personne une série de photographies représentant des visages sur lesquelles nous lui demandons de discerner l'état émotionnel qui y est exprimé (colère, peur, tristesse, joie, dégoût ou surprise). Le but est ici d'apprendre à reconnaître les émotions à partir d'informations non verbales. Nous entendons régulièrement de la part de nos participants : « ma victime ne m'a pas dit non et si elle l'avait fait, je n'aurais jamais été plus loin dans mes actes ». Cette étape permet d'amener l'idée qu'un refus peut s'exprimer autrement que par des mots.

- **Le mime des émotions** : le participant doit mimer une émotion que le formateur lui assigne. Les autres participants doivent tenter d'identifier l'émotion mimée. Cet exercice a pour but d'entraîner le participant à exprimer ou identifier adéquatement les émotions de base.

- **Témoignages filmés ou écrits de victimes d'abus** : les participants sont invités à visionner une cassette vidéo exposant le témoignage d'une victime d'abus sexuel. A plusieurs reprises lors du visionnage de la projection, nous leur demandons d'imaginer ce que la ou les victimes ont pu ressentir avant, pendant et après leur agression. Nous demandons également aux participants de s'imaginer eux-mêmes victimes d'une agression sexuelle.

- **L'invité SOS enfants** : Lors d'une séance de groupe, les formateurs invitent un psychologue travaillant au sein d'une équipe SOS parenfant à venir partager son expérience professionnelle dans l'accompagnement des victimes d'abus sexuels. L'objectif est d'amener une réflexion sur les différentes conséquences émotionnelles, physiques, familiales dont celles-ci peuvent souffrir. Cette intervention a souvent un impact émotionnel très fort auprès de nos participants. C'est souvent lors de cette séance qu'ils comprennent sur base d'exemples concrets qu'il est difficile pour un enfant de dire non à un adulte et qu'un important sentiment de culpabilité peut naître chez la victime suite à l'abus subi, cette culpabilité ressentie entraînant bien souvent des conséquences désastreuses pour son développement.
 Concrètement, un membre de notre équipe rencontre au préalable l'intervenant parenfant qui témoignera dans notre groupe afin de lui présenter de manière globale la problématique de chacun de nos participants. De cette manière, il pourra établir une vignette clinique « adaptée » aux situations particulières de chaque participants composant nos groupe de formation. Par la suite, les formateurs invitent le groupe à réfléchir aux conséquences possibles d'un abus sexuel sur une victime potentielle pour en arriver à leur(s) victime(s) respective(s).

- **Planches de bandes dessinées** : Les participants sont amenés à compléter les phylactères de trois planches de BD racontant une histoire d'abus. La première planche montre ce qui se passe avant l'attouchement proprement dit, la deuxième représente le déroulement de l'acte abusif en lui-même et la troisième planche renvoie au vécu de la victime après avoir été abusée. Dans cet exercice, les participants doivent imaginer quelles pourraient être les paroles échangées entre l'abuseur et sa victime ainsi que les pensées de cette dernière lors des trois étapes représentées. Les différentes idées des participants sont ensuite discutées au sein du groupe et chacun est invité à effectuer des parallèles avec sa propre histoire en tant qu'abuseur.

- **Le point de vue de la victime** : Les formateurs demandent aux participants de raconter les faits commis en adoptant la perspective de leur(s) victime(s). Ils ont la consigne d'utiliser la première personne du singulier pour raconter l'abus comme si ils étaient à la place de leur victime. Lors de cet exercice, il peut également être demandé aux participants de choisir, parmi un **choix de photographies** représentant des visages exprimant différentes émotions, trois photos correspondant au visage de leur victime avant, pendant et directement après l'acte abusif.

- **La lettre à la victime** : Le participant rédige une lettre fictive dans laquelle il lui est demandé d'exprimer ce qu'il aurait envie de dire à sa victime. Le contenu de cette lettre est ensuite travaillé dans une discussion de groupe. La consigne suivante est d'imaginer quelle pourrait être **la réponse de la victime**.